



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016

du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Le rapport se présente par service

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2016 au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Ecole obligatoire

Les élèves ayant terminé l'école obligatoire l'été dernier sont les premiers à avoir achevé leur scolarité dans l'une des deux voies prévues par la LEO. Les conditions de certification de la LEO ont ainsi été appliquées pour la première fois, et 6'822 élèves ont obtenu leur certificat de fin de scolarité. Concernant les élèves qui ont débuté leur première année d'école sous l'égide de la LEO en 2013-2014, il faudra attendre pour disposer d'une vue d'ensemble de leur parcours scolaire ; reflet de la réalité du temps scolaire, il faut onze années aux élèves pour parcourir toutes les étapes de l'école obligatoire.

Ecole de la transition

Anciennement OPTI, l'Ecole de la transition a connu une profonde réforme, notamment par la généralisation du cursus individualisé, testé en 2015. Par ailleurs, dans le but d'assurer une prise en charge optimale et continue des jeunes migrants en âge de scolarité postobligatoire, une unité migration/accueil a été créée, accompagnée d'une augmentation à 431 places de la capacité des classes d'accueil de l'Ecole de la transition. L'ouverture des classes d'accueil a également été semestrialisée afin de rendre le dispositif plus dynamique et de diminuer le temps d'attente des primo-arrivants.

Enseignement gymnasial

En août 2016, une première volée de gymnasiens a débuté son année d'immersion en Suisse italienne dans le cadre de la nouvelle maturité bilingue français-italien. Cette formation complète l'offre existante : une maturité bilingue français-anglais et une maturité bilingue français-allemand. La rentrée d'août a de plus été marquée par la mise en service partielle du Gymnase de Renens, avec l'ouverture d'une trentaine de classes. Cet établissement déploiera sa pleine capacité à la rentrée d'août 2017 avec l'ouverture de quinze classes supplémentaires.

Formation professionnelle

La formation professionnelle a également développé une dimension internationale. D'une part au travers de la nouvelle filière de maturité professionnelle intégrée français-anglais, et par l'extension du projet de mobilité internationale des apprentis d'autre part. Quatre écoles professionnelles proposent désormais à leurs élèves d'effectuer un stage de longue durée au sein d'une entreprise à l'étranger. A terme, il est prévu d'élargir cette offre à l'ensemble des apprentis.

Par ailleurs, dans le cadre du mandat attribué par le Département fédéral des affaires étrangères, le DFJC a poursuivi son expertise au Sénégal visant l'implémentation du modèle dual de formation professionnelle. Cette expertise a notamment abouti à la tenue d'un Symposium présidentiel à Dakar en présence de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, ainsi qu'à la signature d'une Charte nationale en faveur de l'apprentissage. L'expertise vaudoise se poursuit en 2017.

Enseignement supérieur

D'importants projets d'investissements pour les hautes écoles ont jalonné l'année 2016. Il s'agit notamment de : la poursuite des études pour l'extension de l'Unithèque ; trois concours d'architecture (Amphipôle, Sciences de la Vie, Campus Santé) ; la finalisation du chantier des nouveaux auditoriums destinés à la Faculté de biologie et de médecine. Le service en charge de l'enseignement supérieur a également participé à deux projets de constructions de logements pour étudiants, tout en présidant les comités de pilotage des constructions universitaires d'une part, et celui des projets d'investissement de la HEIG-VD d'autre part.

Au niveau du pilotage des hautes écoles, le canton de Vaud est représenté au sein des organes de coordination par la cheffe du DFJC, à la fois vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre de son comité permanent pour la médecine humaine. Le programme prévu pour l'augmentation des capacités de formation en médecine se traduit dans le canton de Vaud par le projet de l'UNIL – dont la nouvelle rectrice Nouria Hernandez est entrée en fonction au 1er août 2016 – qui prévoit d'augmenter les places de masters en médecine d'ici 2020. Concernant la Haute Ecole pédagogique, un bilan intermédiaire du plan stratégique 2012-2017 a été établi et contribuera aux réflexions visant à l'établissement du plan stratégique 2017-2022 de la HEP.

Sur le plan international, la collaboration entreprise depuis 2007 avec les swissnex du monde se poursuit avec, en 2016, 35 projets impliquant quelque 600 étudiants. Dans le cadre, deux délégations ont été conduites, l'une au Brésil sur la thématique de l'innovation sociale et l'autre en Chine.

Soutiens et appuis à la formation

La nouvelle loi régissant l'octroi des bourses d'étude et d'apprentissage est entrée en vigueur. Les demandes de bourses pour l'année académique 2016-2017 ont ainsi été traitées selon le nouveau dispositif. L'intégration du régime des bourses dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) a également été prise en compte.

Pour préparer la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée au sein de la scolarité obligatoire, un projet pilote a été mis en place auprès de 9 établissements scolaires du Nord-vaudois afin de tester les critères d'éligibilité et les processus de mise en œuvre des mesures ordinaires et renforcées de pédagogie spécialisée. En parallèle, les services concernés travaillent sur le système d'allocation des ressources aux établissements.

Jeunesse

Depuis août, l'expérience d'encadrement d'activités de jeunesse est reconnue comme équivalente à des stages obligatoires. Ceci découle de la mise en application de l'article 30 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Elle permet par exemple à un étudiant de faire reconnaître son expérience comme stage d'admission pour la Haute Ecole de travail social, ou comme stage de l'année propédeutique santé.

Culture

Du 20 au 29 juin, les classes de l'enseignement primaire du Canton ont été invitées à (re)découvrir les musées dans le cadre de la « Semaine Ecole-Musée ». 14'500 élèves ont ainsi profité de l'offre développée avec 40 musées partenaires autour de la thématique « Voyage au pays des musées ».

Concernant le projet Plateforme10, l'année 2016 a notamment été marquée par la présentation de la nouvelle identité du projet, une présence forte dans le cadre des Rencontres de la photographie d'Arles, ainsi que la pose de la première pierre du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts le 6 octobre.

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Médias
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- Statistiques Vaud
- CEP

21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)
Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (Statistiques)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Journées Européennes des Métiers d'Art - JEMA

Le canton de Vaud a organisé en 2016 la troisième édition vaudoise des Journées européennes des métiers d'art JEMA. Près de 3800 personnes ont visité les ateliers ouverts par une quarantaine d'artisans d'art. Le secrétariat général du DFJC est la principale cheville ouvrière de l'organisation des JEMA vaudoises. Outre l'organisation de cette manifestation au succès retentissant, le canton de Vaud a également été, dans le courant de l'année, l'un des principaux instigateurs de la création de l'Association suisse des métiers d'art (ASMA).

Santé et sécurité

En 2016, le secrétariat général du DFJC a engagé une nouvelle cheffe de projet dont le mandat est orienté sur l'analyse et la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail, dans le prolongement du projet porté au niveau cantonal par le Service du personnel de l'Etat. Outre cette tâche, la personne en charge doit également coordonner, avec les services cantonaux en charges de la formation d'une part et de la sécurité d'autre part, la préparation en cas de situation de « tireur actif » (AMOK) dans un établissement de formation.

Plateforme10

En 2016, le secrétariat général a poursuivi ses tâches en matière de coordination, de communication de secrétariat et d'appui logistique pour le projet Plateforme10. L'année 2016 a notamment été marquée par la présentation de la nouvelle identité du projet, anciennement nommé Pôle muséal, la présence de Plateforme10 dans le cadre des Rencontres de la photographie d'Arles, ainsi que la pose de la première pierre du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Appui aux services du DFJC

Outre les dossiers spécifiques cités précédemment, le secrétariat général a poursuivi tout au long de l'année 2016 ses missions d'appuis et de conseils aux services du DFJC dans les domaines juridiques, financiers, de recherche et de communication, notamment.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041
courriel: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)
pages internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/publications/>

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – voies/niveaux – pédagogie différenciée)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement et des plans d'études dans le cadre fixé par la Convention scolaire romande (CSR)
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - La scolarisation à domicile
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseil d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE, SEPS)

- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE
- Écoles privées

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement :
 - La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
 - Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
 - Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
 - Les tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
 - Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
 - La gestion administrative et financière
 - L'équipement des enseignants et des élèves en moyens d'enseignement et de fournitures scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJC
- Services transversaux du département et de l'Etat (Statistique Vaud, SDT - service du développement territorial, SM - service et mobilité, SJL, CADEV, OAJE et SEPS)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- OCDE

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement :
 - Les prestations directes des enseignants aux élèves
 - Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (+1 à +11), des classes de raccordement et de rattrapage
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Conseils d'établissements

Certification de la première volée d'élèves orientés selon les voies et les niveaux prévus par la LEO

Durant l'année scolaire 2015-2016, le processus d'introduction progressive des dispositions de la LEO au degré secondaire s'est conclu par sa mise en œuvre en 11^e année. Ainsi, les élèves fréquentant ces classes ont pour la première fois terminé leur scolarité dans l'une des deux voies du degré secondaire prévues par la LEO (voie générale, voie pré-gymnasiale). Seuls les élèves scolarisés en classe de raccordement visaient encore l'obtention d'un certificat selon les voies définies par la loi scolaire de 1984 (VSG pour le raccordement I, VSB pour le raccordement II).

Pour permettre la certification de cette première volée d'élèves de 11^e année qui avaient été orientés selon les voies et les niveaux prévus par la LEO, le Cadre général de l'évaluation avait fait l'objet d'une nouvelle édition, intégrant un nouveau chapitre intitulé « Le certificat de fin d'études secondaires ». Ce texte fixe les modalités de l'examen de certificat, les conditions de certification et les seuils d'accès aux classes de raccordement, aux écoles de culture générale, de commerce et de maturité des gymnases, ainsi que de maturité professionnelle. Pour rappel, ces conditions avaient été définies en collaboration avec les services concernés (DGEP principalement) et à la lumière de la consultation effectuée auprès des partenaires de l'école vaudoise.

À l'issue de l'année scolaire 2015-2016, un certificat de fin d'études secondaires a été décerné à 3'664 élèves de voie générale (86,3 %), et 3'012 élèves (93,0 %) de voie pré-gymnasiale (un certificat de voie générale a été délivré à 146 élèves (4,5 %) de voie pré-gymnasiale qui ne satisfaisaient pas aux conditions de certification dans leur voie). 248 élèves (5,8 %) de voie générale et 10 élèves (0,3 %) de voie pré-gymnasiale ont reçu une attestation de fin de scolarité ; ils ont ainsi été libérés de l'obligation scolaire à l'issue de l'année scolaire 2015-2016 et pourront rejoindre les filières de la formation professionnelle initiale. Enfin, 319 élèves (7,5 %) scolarisés en voie générale l'année scolaire 2015-2016, et 64 (1,9 %) en voie pré-gymnasiale, redoublent la 11^e année durant l'année scolaire 2016-2017.

Classes de raccordement

Depuis la rentrée d'août 2016, la LEO englobe également les classes de raccordement, parachevant sa pleine entrée en vigueur au degré secondaire. L'année scolaire 2016-2017 marque ainsi l'aboutissement de la mise en œuvre de la LEO et le déploiement intégral des dispositions de cette loi.

Au terme d'une année supplémentaire d'études, les classes de raccordement 1 permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale, si ses résultats satisfont aux exigences, d'avoir accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle. Les classes de raccordement 2 permettent à l'élève ayant obtenu le certificat de fin d'études secondaires de voie générale d'obtenir le certificat de voie pré-gymnasiale.

Pour rappel, les conditions d'accès aux classes de raccordement 1 et 2 avaient été communiquées en janvier 2015 aux élèves alors scolarisés en 10^e année, leur permettant de connaître déjà à la fin du premier semestre de l'année scolaire 2014-2015 les conditions auxquelles ils seraient soumis lorsqu'ils seraient en 11^e année en 2015-2016. En janvier 2016, une communication avait à nouveau été distribuée à l'ensemble des élèves scolarisés en 11^e année de la voie générale.

Au cours du printemps 2016, les inscriptions ont montré un sensible engouement des élèves de 11^e année pour les classes de raccordement 1, et une légère diminution pour celles de raccordement 2. Un suivi soutenu de l'évolution des inscriptions et des renoncements a été mis en place pour anticiper l'ouverture du nombre opportun de classes à la rentrée scolaire. Les directrices et directeurs de l'enseignement obligatoire disposant des infrastructures nécessaires pour accueillir des classes de raccordement 1 ont été appelés à manifester leur intérêt.

Compte tenu de la répartition des effectifs, 15 établissements – soit 9 établissements supplémentaires – ont été retenus, en fonction de leur situation géographique et de leur accessibilité à l'aide des transports publics, pour l'ouverture d'une ou plusieurs classes de raccordement 1 : Aigle, Bussigny, Echallens, Gland, Lausanne (3 établissements), Montreux (les 2 établissements), Nyon, Payerne, Prilly, Pully, Renens, Yverdon-les-Bains.

À la rentrée scolaire, près de 600 élèves ont rejoint une classe de raccordement 1, et environ 150 une classe de raccordement 2. Ces chiffres représentent une augmentation d'environ 50 % des effectifs par rapport à l'année scolaire précédente, respectivement une diminution d'environ 25 % des effectifs en regard de l'année scolaire 2015-2016. Les quelque 600 élèves qui ont rejoint une classe de raccordement 1 à la rentrée représentent 14,1 % des élèves qui étaient scolarisés en voie générale l'année scolaire 2015-2016. Pour le raccordement 2, les 150 élèves représentent 3,5 % de ces élèves.

Édition 2016-2017 des dépliants d'information aux parents

Chaque année scolaire depuis l'entrée en vigueur, en août 2012, des dispositions transitoires de mise en œuvre de la LEO, la DGEO a édité différents dépliants d'information aux parents concernant la scolarité obligatoire. Ces documents ont fait l'objet de tirages papier, leur version numérique étant à disposition sur le site de la DGEO (accès: www.vd.ch/scolarité > Publications).

L'année scolaire 2016-2017 marquant l'achèvement de la mise en œuvre de la LEO et le déploiement intégral de ses dispositions dans les classes depuis la 1^{re} année jusqu'aux classes de raccordement, une nouvelle édition des cinq principaux dépliants d'information aux parents a été réalisée pour la rentrée scolaire d'août : *Cycle 1, Cycle 2, Cycle 3, Options de compétences orientées métiers, Certification en fin de 11^e*

année. Cette refonte a consisté en une actualisation tant du fond, pour prendre en compte les derniers éléments de mise en œuvre de la LEO, que de la forme de ces documents, un graphiste ayant été mandaté pour réaliser une nouvelle mise en page.

Venant compléter cette série de documents, une nouvelle édition du dépliant d'information aux parents concernant les classes de raccordement a été réalisée, de même qu'un dépliant de présentation des documents officiels du cycle 3 à l'intention des employeurs et des entreprises formatrices d'apprentis. Ces deux documents ont été remis aux personnes intéressées lors du Salon des métiers et de la formation qui s'est tenu du 29 novembre au 4 décembre 2016 à Lausanne.

À la fin du premier semestre de cette année scolaire, le dépliant *Classes de raccordement* fera l'objet d'une distribution à l'ensemble des élèves de 11^e année de la voie générale, dans la perspective de l'inscription des candidat-e-s pour la prochaine rentrée scolaire.

Introduction d'une grille horaire des classes d'accueil

Dès leur admission à l'école, les élèves allophones bénéficient de mesures visant l'acquisition des bases linguistiques et culturelles utiles à leurs apprentissages scolaires et à leur intégration sociale.

A cet effet, des cours intensifs de français, en groupe ou en individuel, peuvent être octroyés. Dès le deuxième cycle primaire, l'enseignement à ces élèves est également envisageable en groupe ou en classe d'accueil.

Depuis la rentrée 2016-2017, une nouvelle grille horaire a été fixée pour les classes d'accueil, en conformité avec le RLEO. Cette grille se veut souple et adaptative afin de répondre au mieux aux besoins des élèves. Un bilan de sa mise en œuvre aura lieu dans le courant du printemps 2017.

Il est à relever que, dans cette nouvelle grille horaire, si le français reste la discipline majeure, les autres disciplines sont également bien représentées afin de viser une intégration, dans une classe régulière, la plus rapide possible.

Grilles horaires

La version finale des grilles horaires a été publiée depuis 2015 déjà. Ces dernières intègrent désormais l'ensemble des dispositifs prévus par la LEO et par la convention scolaire romande à la rentrée scolaire 2015-2016: enseignement de l'allemand dès la 5^e année et de l'anglais dès la 7^e et poursuite de la mise en œuvre de la LEO en classes de raccordement.

La rentrée scolaire 2016-2017 a été marquée quant à elle par l'introduction des classes de raccordement et des grilles horaires y relatives.

Mise en œuvre du Plan d'études romand (PER)

Le PER est entré en vigueur l'année scolaire 2013-2014 de la 1^{re} à la 11^e année déjà. Les éléments nouveaux de l'année scolaire 2016-2017 sont la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais en 8^e année et de l'histoire en 6^e année. Pour cette dernière discipline, le Plan d'études vaudois continuera à être la référence pour les élèves des cycles 2 et 3 (de la 7^e à 11^e année), jusqu'à la mise à disposition, par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), de moyens d'enseignement d'histoire compatibles avec la périodisation du programme, telle que définie dans le PER.

Moyens d'enseignement

La CIIP a mis à disposition des cantons romands les moyens d'enseignement suivants: Junior 7^e, More 8^e, Géographie et Histoire 7-8^e.

Dans la suite logique de l'adoption des compléments vaudois au Plan d'études romand, la Direction pédagogique a élaboré le moyen d'enseignement suivant: Eurêka 10^e, destiné aux élèves qui ont choisi l'option spécifique Mathématiques et physique.

Approche du monde professionnel

Dans un souci de cohérence avec l'ensemble du cycle 3, et pour compléter le programme des options de compétences orientées métiers de la voie générale, le Département a produit un programme d'approche du monde professionnel. Cette méthodologie, construite en collaboration avec l'OCOSP et la HEP, couvre les années 9^e, 10^e et 11^e. Parallèlement, la HEP offre des formations pour une utilisation optimale de cet outil.

Premier bilan de la mise en œuvre de la LEO

La LEO a été mise en œuvre dès la rentrée 2013-2014 et, en trois ans, l'entier du système scolaire a été modifié selon le nouveau cadre légal. Les changements et les objectifs que ceux-ci poursuivent ont été déployés pleinement par l'ensemble des acteurs du système scolaire, notamment: renforcement des premières années de scolarité; perméabilité des voies et des niveaux au degré secondaire; maintien des exigences de la voie pré-gymnasiale. Certains éléments en lien avec la voie générale doivent être approfondis, en particulier la maîtrise de classe dans cette voie, ainsi que l'accompagnement des élèves les plus faibles scolairement. Les syndicats et associations seront associés aux travaux à mener.

La LEO, qui a remplacé la loi scolaire de 1984, met en œuvre les articles constitutionnels sur l'harmonisation scolaire en Suisse adoptés en mai 2006, ainsi que la déclinaison de ces accords sur le plan romand (Convention scolaire romande et Plan d'études romand).

Le premier bilan de cette mise en œuvre est intervenu alors que les premiers élèves certifiés selon la LEO ont terminé leur scolarité obligatoire, après avoir suivi le degré secondaire 1 selon le nouveau système à deux voies. Concernant les élèves qui ont commencé leur

scolarité obligatoire sous l'égide de la LEO en 2013-2014, il faudra attendre plusieurs années pour avoir une vue d'ensemble sur leur parcours scolaire, et quelques années supplémentaires pour pouvoir les suivre dans le cadre de la formation postobligatoire. Des études conduites par l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) du DFJC seront poursuivies à cette fin. Ces délais longs reflètent la réalité du temps scolaire. De 4 à 15 ans, il faut onze années aux élèves pour parcourir l'ensemble des étapes de l'école obligatoire, où ils acquièrent toutes les connaissances et les compétences nécessaires pour leur permettre d'envisager leur avenir professionnel ou académique.

En vue de l'élaboration de ce 1^{er} bilan, les associations professionnelles, les syndicats ainsi que les associations de parents ont été consultés afin d'identifier les thématiques sur lesquelles un approfondissement du système mis en œuvre doit être poursuivi. Parmi les thèmes identifiés, il s'agit de relever notamment la question de la maîtrise de classe, de l'enseignement des technologies de l'information et de la communication (MITIC), ainsi que de plusieurs thèmes en lien avec l'organisation de la voie générale (alignement des options, enseignement consolidé et/ou personnalisé, etc.). L'enseignement des langues, en particulier l'anglais, fait également partie des thèmes à approfondir. Les travaux de réflexion se poursuivront afin de prioriser les adaptations à apporter.

Organisation des établissements scolaires

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2015, les réorganisations territoriales conduites dans le canton en 2016 sont liées principalement aux transferts des degrés 7-8 du secondaire vers le primaire.

Ainsi les établissements primaires de Nyon, primaire et secondaire de Nyon Roche-Combe et secondaire 7-11 de Nyon-Marens ont été réorganisés en deux établissements primaires 1-8 et un établissement secondaire 9-11, l'établissement secondaire de Nyon-Marens.

L'évolution démographique, confirmée sur le long terme par les prévisions officielles du Canton, sera le moteur principal des prochaines réorganisations, pour la Ville de Rolle ou la région d'Echallens, par exemple.

Ainsi, fin 2016, les 90 établissements scolaires présentent les configurations suivantes :

- 17 établissements primaires (1-8) ;
- 11 établissements primaires (1-6) ;
- 40 établissements primaires et secondaires (1-11) ;
- 22 établissements secondaires à deux voies, dont 12 qui comptent également les degrés 7 et 8.

Outils de gestion des établissements

Le développement des outils de gestion des établissements et leur introduction se sont poursuivis durant l'année 2016.

Une attention particulière a été portée à l'amélioration des outils destinés à la gestion des ressources humaines des établissements en 2016.

Ces outils de gestion fonctionnent désormais à satisfaction des directions, des secrétariats et des enseignants.

Direction des ressources humaines

Dans un contexte évolutif de mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la DRH a assuré l'exécution des tâches régulières en faveur des établissements scolaires du canton et du personnel administratif de la DGEO.

Toujours en cours, un travail de longue haleine en vue de la clarification et de la consolidation des diverses procédures par secteur ainsi que la mise en place d'outils de gestion permettant une meilleure vision globale en vue de l'anticipation des besoins. Parallèlement, un groupe de travail interservices est en cours à des fins de standardisation.

La DRH s'est principalement attelée à l'adaptation et la mise en œuvre du logiciel "Gestion des remplaçants" (GR), afin d'assurer la cohérence entre l'application LAGAPEO et GR, en ce qui concerne notamment la tarification, la clarification des motifs d'absence et de mission, ainsi que les désignations de remplacement. Plusieurs sessions de formation ont été mises sur pied à destination des établissements scolaires et a permis la bonne marche de ladite mise en œuvre.

En outre, l'éventail des besoins en termes de développement informatique de la DRH a été dressé. Les projets sont clairement identifiés et le calendrier établi. Une bonne collaboration a été établie entre la DRH, la DOP, la DSI et l'OPES à cette fin.

Suite à l'implémentation du logiciel "Mobatime", plusieurs vérifications ont été effectuées afin d'accompagner les établissements scolaires dans la bonne utilisation de ce nouvel outil.

Par ailleurs, plusieurs opérations d'internalisation de collaborateurs externes à l'Etat de Vaud ont été menées à bien.

Direction générale de l'enseignement obligatoire

Direction générale

Directeur général: M. Alain Bouquet

Adjoint au Directeur général: M. Sébastien Nater

Directeur général adjoint de la pédagogie : M. Serge Martin

Directeur général adjoint de l'organisation et planification: M. Giancarlo Valceschini

Directeur général adjoint des ressources humaines: M. Otto Bruder

Directrice générale adjointe de l'administration et des finances: Mme Christine Bossuat

[Organigramme de la Direction générale](#)

Coordonnées

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

Pages internet: www.vd.ch/scolarité

[Écrire au service](#)

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative et financière ainsi que la planification de l'enseignement secondaire supérieur (secondaire II). Elle est notamment en charge du développement et de la mise en œuvre reconnue et coordonnée de l'offre de formation postobligatoire, de la surveillance de la formation professionnelle, de l'organisation et de la certification des procédures de qualification. Pour ce faire, la DGEP collabore avec la Confédération, les cantons, les organisations du monde du travail ou de l'enseignement et informe le public. Elle dispose à cet effet de quatre divisions et de six unités transversales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directions d'établissements publics ou privés subventionnés, enseignants et collaborateurs;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- Secrétariat général (SG-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
- Services transversaux de l'Administration cantonale;
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), Conférence suisse des chefs de service de la formation professionnelle (CSFP), Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO), etc...;
- Associations professionnelles et syndicales, entreprises et formateurs;
- Conseils d'école, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions de formation professionnelle, commissaires professionnels, conseillers aux apprentis, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc;
- Autres cantons

23.1 Gymnases

Direction générale, gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens en école de maturité, en école de culture générale, en école de commerce ainsi qu'aux maturités professionnelles orientation économie et services type « économie » et orientation santé et social, aux maturités spécialisées, aux certificats d'examen complémentaire pour l'admission aux Hautes écoles universitaires (« Passerelle Dubs ») ;
- coordination intercantonale pour les Gymnases de Chamblandes, Auguste Piccard, de Beaulieu, de Nyon, du Bugnon, d'Yverdon, de La Cité, de Burier, de Renens-CEOL, intercantonal de la Broye.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs/trices;
- Maîtres;
- Elèves et apprenti-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-e-s;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Direction générale, écoles professionnelles ou des métiers, écoles supérieures

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel initial, en maturité professionnelle, et supérieur (ES), des projets pédagogiques, de perfectionnement professionnel et de certification professionnelle des adultes;
- Reconnaissance de l'offre de formation aux niveaux fédéral et cantonal ;
- Gestion des mesures de transition;
- Organisation des examens de fin d'apprentissage et de maturité professionnelle;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprenti-e-s;
- Directeurs/trices;
- Enseignant-e-s;
- Formateurs/trices en entreprise;
- Entreprises formatrices;
- Associations professionnelles;
- Commissaires professionnelles;
- Commissions de formation professionnelle;
- Conseillers/ères aux apprenti-es;
- Organisations syndicales;
- Commissions de qualification;
- Prestataires de cours interentreprises;
- Autres cantons;
- Divers services de l'ACV.

23.3 Mesures de préparation à la formation professionnelle initiale

23.3 Mesures de préparation à la formation professionnelle initiale

Direction générale, Ecole de la transition, écoles professionnelles ou des métiers

Descriptif

- Préparation à la formation professionnelle initiale permettant aux bénéficiaires d'augmenter leurs chances sur le marché des places d'apprentissage. Elles ont notamment pour objectifs de combler les lacunes scolaires, de concrétiser le choix d'une profession ou de préparer à l'entrée dans une formation professionnelle spécifique;
- Offres de préapprentissage;
- Offres de formation de l'Ecole de la transition;
- Offres de formation pour l'accueil de jeunes migrants.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves, jeunes issus de la migration;
- Entreprises;
- Divers services publics dans les domaines du social, de la formation et de l'immigration;
- Associations subventionnées ;
- Enseignant-e-s – réseaux de prévention.

Adaptation de l'offre de formation

Mobilité internationale et apprentissage des langues

En 2016, la DGEP a poursuivi le développement de l'offre de mobilité et des formations bilingues sur trois axes principaux.

Gymnase

Lancement d'une troisième **maturité gymnasiale bilingue français-italien**, en partenariat avec le Canton du Tessin. En 2016, une première volée de trois gymnasiennes a débuté une année d'immersion auprès du Liceo de Lugano ; elle rejoindra en août 2017 le Gymnase de La Cité, à Lausanne, pour achever sa formation. Cette nouvelle maturité bilingue s'ajoute au lancement en 2016 de la Semaine de la langue italienne ainsi que de la Journée de l'italien, toutes deux organisées par le Gymnase de La Cité afin de promouvoir la langue italienne auprès des élèves vaudois du degré secondaire I et II.

S'agissant de la **maturité gymnasiale bilingue français-anglais**, la centaine de jeunes ayant initié ce cursus, de retour d'Australie, de Grande Bretagne, des États-Unis et du Canada, ont débuté leur dernière année au Gymnase de Renens-CEOL alors que 146 nouveaux/elles gymnasiens-ne-s ont quitté la Suisse pour suivre leur deuxième année dans un pays anglophone. Parallèlement, la **maturité gymnasiale bilingue français-allemand**, créée il y a 20 ans, attire chaque année près de 120 élèves.

Formation professionnelle

La nouvelle filière de **maturité professionnelle intégrée français-anglais**, orientation économie et services, type économie, s'est ouverte, en 2016, aux employés de commerce CFC - formation initiale élargie qui effectuent leur apprentissage en entreprise. Mené à l'École professionnelle commerciale de Nyon (EPCN), ce développement répond au fort intérêt des entreprises formatrices d'engager des apprentis bénéficiant d'une formation bilingue, de même qu'au succès de la maturité bilingue post-CFC déjà existante.

Deux nouvelles écoles professionnelles ont intégré, en 2016, le projet de **mobilité internationale des apprentis**. Le Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV), l'École romande d'arts et communication (ERACOM), le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) et l'École technique – École des métiers de Lausanne (ETML) proposent ainsi à leurs élèves d'effectuer un stage certifiant de longue durée - entre trois et douze mois - au sein d'une entreprise d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne, de France, de Belgique, du Danemark ou de Suède. À terme, il est prévu d'élargir cette offre à l'ensemble des apprentis-e-s vaudois-e-s.

Certification professionnelle des adultes (CPA)

Un portail d'orientation unique a été créé, au printemps 2016, à destination des adultes qui le souhaitent, afin de faciliter l'accès direct à une certification professionnelle initiale par la voie de l'examen ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Placé sous une direction interservices DGEP-SESAF/OCOSP, ce portail – www.vd.ch/certification-adulte – offre désormais :

- un nouveau système d'inscription dans une des quatre filières permettant l'obtention d'un CFC ou d'une AFP ;
- des séances d'information, sur inscription, pour toutes les personnes intéressées ;
- un traitement unique des dossiers permettant une orientation vers le chemin le plus adapté au profil du candidat ;
- des formations dites de rattrapage ;
- de nouvelles professions accessibles par la VAE.

Huit séances d'information ont été organisées, en 2016, avec 582 participants et menant au traitement de 441 dossiers concernant pour 66% l'article 32 et pour 33% la VAE. En parallèle, la mise sur pied d'un dispositif d'accompagnement individuel ainsi que la gratuité du dispositif améliorent les chances de réussite aux examens et diminuent les abandons. Ce projet fait suite aux recommandations de juin 2014 du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) relatives au diplôme professionnel et au changement de profession pour les adultes. Il s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le DFJC pour améliorer l'accès à la formation et assurer une meilleure employabilité des adultes.

Ecole de la transition (EdT)

Anciennement appelé Organisme de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), l'École de la transition a connu, en 2016, une profonde réforme institutionnelle et pédagogique.

Premièrement, la révision partielle du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (RLVLFPr) ainsi que l'abrogation du Règlement ROPTI ont permis d'unifier l'**ancrage institutionnel de l'EdT** tout en précisant ses missions, sa structure et son mode de fonctionnement.

Deuxièmement, le **projet pilote de cursus individualisés** lancé, en 2015, sur les sites de l'Est vaudois visant à favoriser une transition rapide vers les formations professionnelles certifiantes a pu être généralisé, en 2016, à l'ensemble des sept sites de l'EdT, ceci en partenariat avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en charge d'évaluer ces nouveaux cursus.

Troisièmement, deux nouvelles **formations continues** destinées aux enseignants de l'EdT ont été mises en place dans le domaine du Case Management et de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) en collaboration avec l'IFFP et la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP).

Quatrièmement et dans le but d'assurer une prise en charge optimale et continue de jeunes migrants en âge de scolarité postobligatoire, une **unité migration / accueil** a été créée au sein de la DGEP. Cette nouvelle unité s'est accompagnée de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'EdT d'environ 200 places. A la rentrée d'août 2016, l'EdT compte un total de 431 places d'accueil visant la transition linguistique, sociale et culturelle. Dans le même but, une nouvelle offre de formation spécifique aux jeunes migrants a également été développée, tournée vers l'entrée en apprentissage par le biais d'options préprofessionnelles. Enfin, l'ouverture des classes d'accueil de l'EdT a été semestrialisée, rendant le dispositif plus dynamique tout en diminuant le temps d'attente des primo-arrivants.

Ecole de commerce (EC)

À la suite de l'introduction, au niveau suisse, du nouveau Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) et de l'Ordonnance fédérale pour les employé-e-s de commerce, la DGEP a finalisé, en 2016, la mise en œuvre de la formation initiale en Ecole de commerce avec maturité professionnelle « Economie et services, type économie ». La DGEP a ainsi lancé, dès 2015, auprès du SEFRI, une procédure de reconnaissance pour les neuf filières des Ecoles de commerce vaudoise. Elles ont d'ores-et-déjà obtenu une première validation sur dossier en vue de l'octroi de la reconnaissance finale prévue d'ici 2018.

Ecole de culture générale (ECG)

La rentrée scolaire d'août 2016 a vu la mise en œuvre de la nouvelle grille horaire de l'option «Communication et Information» de l'ECG, ceci à la suite d'une large consultation menée auprès des acteurs de l'enseignement. Cette nouvelle grille prévoit une collaboration renforcée avec les Hautes écoles romandes, dont l'ECAL, et participe à ouvrir plus encore l'accès de cette option à des filières de la HEG-Genève et de la HEG Tourisme de Sierre. De manière générale, l'année 2015-2016 a été consacrée à la réévaluation et à l'optimisation du pilotage des maturités spécialisées Santé, Travail social et Artistique.

Écoles supérieures (ES)

Durant l'année 2016 et conformément aux nouvelles prescriptions du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la DGEP a poursuivi la mise en œuvre de la procédure systématique de surveillance des filières des écoles supérieures. En 2016, la DGEP a ainsi achevé le cycle de procédures de reconnaissance de 28 filières des ES vaudoises publiques ou subventionnées.

Gymnase de Renens - CEOL

La rentrée d'août 2016 a été marquée par la mise en service partielle du Gymnase de Renens – Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL). Ce nouvel établissement multi-site (il comprend également les locaux occupés jusque-là par le Gymnase Provence) a accueilli dans un premier temps une trentaine de classes en vue d'atteindre près de 1'300 élèves dès la rentrée d'août 2017. Cette ouverture s'inscrit dans la réponse apportée par l'Etat au dynamisme démographique du Canton de Vaud. Elle comporte également la planification de trois autres nouveaux gymnases à Aigle, Echallens et Rolle.

Mesures de soutien et de promotion de l'apprentissage

Financement extraordinaire de 9 millions de francs

Dans le contexte des risques en pénurie de personnel qualifié et des incertitudes qui pèsent sur les conditions-cadres de l'économie suisse et vaudoise, le DFJC a développé, en 2016, un dispositif de soutien à l'apprentissage. Le dispositif dispose d'un financement de 9 millions de francs et vise à améliorer l'accessibilité à la formation conformément à la mesure 3.3 du Programme de législation 2012-2017 du Conseil d'Etat. Ce dispositif prévoit notamment :

- le développement de la formation professionnelle initiale des adultes (3.9 millions de francs) ;
- le soutien aux entreprises formatrices (2.3 millions de francs) ;
- le soutien de l'accès à la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) (1.7 million de francs);
- le développement de la mobilité internationale des apprentis (1.1 million de francs).

Quatre saisons de l'apprentissage

Grâce à l'engagement commun du DFJC et des organisations du monde du travail, plusieurs actions de promotion visant à stimuler l'orientation et la création de places d'apprentissage ont été reconduites tout au long de l'année 2016. En février, la deuxième édition de **La Nuit de l'apprentissage** a offert l'opportunité à plus de 1'300 jeunes Vaudois-e-s de se présenter auprès d'une centaine d'entreprises au cours de brefs entretiens individuels, à Lausanne, Morges, Vevey et Yverdon. **La Journée intercantonale de l'apprentissage** a également été l'occasion, comme chaque année, de mettre à l'honneur les apprentis vaudois au mois de mai. Quant à l'**action contrat d'apprentissage last minute**, qui s'est tenue du 1er juillet au 15 août 2016, elle a permis de mettre en contact jeunes et entreprises ainsi que d'accompagner ces dernières dans les démarches administratives pour la signature de nouveaux contrats d'apprentissage à la veille de la rentrée scolaire. À l'instar des trois éditions précédentes, cette action a connu un fort succès. Enfin, la septième édition du **Salon des métiers et de la formation de Lausanne** s'est tenu en novembre 2016, confirmant son statut de plus grand lieu de rencontre pour le choix professionnel et la formation en Suisse romande avec plus de 30'000 visiteurs.

Ingénierie de la formation

Un état des lieux

Actualisation des règlements sur la formation professionnelle et gymnasiale

Sur proposition du DFJC et après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, le Conseil d'État a adopté la modification partielle du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la formation professionnelle (RLVLFPr), de même que la révision complète du règlement des gymnases (RGY). Répondant aux évolutions de la législation fédérale et cantonale, en particulier à l'introduction de la LEO et aux nouvelles Ordonnances fédérales sur le CFC d'employé de commerce et sur la maturité professionnelle, ces révisions visent notamment à garantir l'ancrage institutionnel de l'École de la transition (anciennement nommée OPTI) et de l'École de commerce. Ces deux règlements sont entrés en vigueur au 1er août 2016.

Suivi du cadre de certification et des examens (SUCCEs)

Plus de six ans après l'entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP), le bilan de sa mise en œuvre a été mené avec l'ensemble des partenaires concernés. Ce bilan a mis en lumière une satisfaction globale du dispositif de surveillance de l'apprentissage de même que quelques pistes d'amélioration. Fort de ce constat, la DGEP a lancé, en 2016, le projet SUCCEs visant, en collaboration avec les commissions de formation professionnelle, à une analyse détaillée des examens de fin d'apprentissage afin d'augmenter le taux de réussite et diminuer le nombre d'échecs définitifs. En augmentation constante depuis plusieurs années, le taux global de réussite aux premiers examens CFC de 2016 se situe à 85.5 %.

Admission à la maturité professionnelle (MAD)

En 2016, la DGEP a lancé le projet pilote MAD (maturité admission) visant à encourager et favoriser l'accès à la maturité professionnelle. D'une part, des cours préparatoires sont mis en œuvre afin de répondre mieux encore aux besoins des élèves, en plus de faire office d'examen d'admission. D'autre part, un accès facilité est possible pour les profils d'employé de commerce CFC formation initiale élargie. Ce projet vient compléter les actions de promotion déjà menées au sein des écoles professionnelles et auprès des classes en fin de scolarité obligatoire.

Mesures d'aménagement

Conformément au cadre légal, la DGEP a accordé 365 mesures d'aménagement à des candidats en situation de handicap pour les examens, soit l'équivalent de 6.1 % des candidats. Par ailleurs, la DGEP a mené, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, un état des lieux visant à définir des pistes d'amélioration du dispositif en place. Un formulaire électronique d'inscription a ainsi été développé et mis en service sur le portail numérique de l'Etat de Vaud pour la session d'examens 2017.

Partenariat entre la DGEP et les Hautes écoles universitaires

Dans le cadre de la collaboration liant la DGEP à l'EPFL, deux projets ont été pérennisés permettant aux enseignants vaudois de mathématiques et de physique de suivre des stages semestriels et/ou des cours de robotique à l'EPFL. Au vu du fort intérêt suscité, cette collaboration sera reconduite dans les années à venir. Elle vient renforcer l'échange d'information et la formation continue existant entre ces deux institutions et fait suite au projet Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès aux hautes écoles initiée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

En parallèle, la DGEP a également renforcé son partenariat avec l'Université de Lausanne (UNIL) pour la mise sur pied de projets de collaboration entre enseignants des deux institutions ainsi que le projet de journées d'échanges thématiques, à l'instar de celles existantes avec l'EPFL.

Case Management pour la Formation professionnelle (CMFP)

L'année 2016 a vu s'achever la phase de consolidation du projet CMFP lancé par la Confédération en 2012. Piloté par la Direction interservices pour la Transition, ce dispositif poursuit deux objectifs principaux. Premièrement, il vise à anticiper les difficultés d'insertion des jeunes en fin de scolarité obligatoire via des solutions de transition adaptées à leurs besoins. Ce sont ainsi plus de 3'000 situations d'élèves qui sont analysées chaque année. Parallèlement, et en complément des mesures de soutien à l'apprentissage mises en place, il permet d'assurer au niveau du postobligatoire un accompagnement des jeunes en rupture de formation ou arrivés récemment dans le canton. 1'700 jeunes se sont adressés ou ont été signalés aux Guichets de la Transition 1 pour des prestations allant du simple conseil pratique à une prise en charge complète au travers de bilans d'orientation et de coachings individualisés.

Parlement européen de la jeunesse pour l'eau (PEJE)

La treizième session du Parlement européen de la jeunesse pour l'eau s'est tenue du 14 au 20 mars 2016 dans le Canton de Vaud. Organisé par le Gymnase de Burier sur le thème de l'eau et la gestion des risques, ce parlement a rassemblé une cinquantaine de jeunes provenant de dix-sept pays du Conseil de l'Europe. À la fin des travaux, une déclaration rédigée par les jeunes parlementaires a été remise aux autorités politiques cantonales ainsi qu'au Conseiller fédéral Didier Burkhalter, chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), lequel a ouvert le PEJE et mis à disposition dix bourses annuelles aux délégations nationales qui s'engageraient à travailler ensemble autour de projets en faveur de l'eau.

Partenaires de la formation professionnelle

Durant l'année 2016 et pour réaliser ses objectifs en matière de formation, de certification ou de surveillance notamment, la DGEP a poursuivi et renforcé sa collaboration avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle au premier rang desquels se trouvent les organisations du monde du travail. L'étendue et l'intensité de ces partenariats peuvent être résumées par les volumes globaux suivants :

- 20'000 apprenti-e-s en formation
- 6200 entreprises formatrices, ainsi que les formateurs qui y sont rattachés
- 180 métiers à disposition
- 14 écoles professionnelles
- 9 gymnases
- 70 associations professionnelles
- 80 prestataires FONPRO (organiseurs de cours interentreprises)
- 35 commissions de formations professionnelles
- 60 commissaires professionnels
- 10 conseillers/ères aux apprenti-e-s
- 100 commissions de qualification
- 4500 expert-e-s aux examens.

Par ailleurs, la DGEP a renouvelé les conventions de subventions la liant aux associations professionnelles et permettant à ces dernières d'engager les commissaires professionnels en renforçant l'encadrement des apprentis en difficulté. Un même travail de conventionnement a été réalisé avec les prestataires de cours interentreprises.

Enfin, le canton de Vaud marque sa présence sur le plan romand et fédéral par sa représentation dans une trentaine de commissions liées au développement des métiers ou des contextes de formation.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)
Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep/

Direction générale

Séverin Bez, directeur général

François Chapuis, directeur général adjoint

Descriptif

- Direction du service : direction générale, direction générale adjointe et affaires intercantionales, direction opérationnelle en charge des hautes écoles et direction finances et ressources humaines
- Support organisationnel et logistique
- Support administratif
- Support financier et comptable
- Support RH
- Support juridique
- Support aux relations internationales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJC
- Services transversaux de l'Etat
- Hautes écoles vaudoises de type HES, HES-SO, Université et autres institutions, HEP
- Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération

25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Présidence du Comité de Pilotage permanent des constructions universitaires
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)
- Représentation du Canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance
- Support à la cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre du comité permanent pour la médecine universitaire de la CSHE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Confédération
- Etudiants

25.2 Haute école vaudoise de type HES

25.2 Haute école vaudoise de type HES

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des hautes écoles vaudoises de type HES
- Surveillance des écoles sous conventions (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- Représentation du Canton auprès de la HES-SO
- Support à la cheffe du Département, membre du Comité gouvernemental de la HES-SO et Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)
- Participation au Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG-VD, ECAL, HESAV, EESP, HEdS La Source, HEMU)
- HES-SO
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Direction générale, Direction opérationnelle en charge des hautes écoles

Descriptif

- Direction stratégique de la politique de formation des enseignants
- Exercice de la surveillance de la HEP
- Négociation du plan stratégique et de la subvention annuelle
- Support à la Cheffe du Département, Vice-présidente de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique (CDIP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- HEP Vaud
- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise
- Conférence suisse des Hautes écoles (CSHE)

25.4 Autres Institutions

25.4 Autres Institutions

Direction Générale

Descriptif

- Membre de la Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres (CLFE)
- Participation à la gestion de Cineforum
- Participation à la gestion de la Fondation « Les ateliers de la Ville de Renens »
- Participation à la gestion de l'association Innovaud
- Participation à la gestion du Comité directeur de l'Association ThinkSport
Représentation du Canton auprès du conseil exécutif de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (FJME)
- Participation à la gestion de la Fondation de l'Ecole hôtelière de Lausanne
- Participation à la gestion de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)
- Participation à la gestion de la Fondation Irène, Nada, Andrée Chuard Schmid
- Participation à la gestion de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL)
- Participation à la gestion de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)
- Secrétariat de la Fondation Me J.-J. van Walsem pro Universitate

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hautes écoles
- Autres institutions en lien avec la formation tertiaire et la recherche
- FJME
- Etudiants

Affaires fédérales et intercantionales

La DGES élabore les prises de position du Canton de Vaud dans les organes intercantonaux et fédéraux touchant à l'enseignement supérieur et prépare, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, les réponses du Conseil d'Etat aux consultations fédérales qui sont de son ressort.

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Le Canton de Vaud est bien représenté au sein des organes communs à la Confédération et aux cantons créés en 2015 dans le but de coordonner au niveau national le domaine des hautes écoles. La Cheffe du DFJC, Madame la Conseillère d'Etat Lyon, est en effet Vice-présidente de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) et membre de son comité permanent pour la médecine humaine. Parmi les activités de la CSHE en 2016, on peut notamment relever l'élaboration du modèle de répartition des contributions fédérales de base aux hautes écoles et l'approbation par le Conseil des hautes écoles de quinze projets de coopération et d'innovation soutenus par des contributions fédérales liées à des projets (au total 225 millions), dont le programme spécial pour l'augmentation des capacités de formation en médecine (v. également Affaires universitaires).

Consultations fédérales

La DGES s'est notamment penchée sur le programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération, dont la réponse était coordonnée au niveau de la Conférence des Cantons. Malgré une opposition aux coupes dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) largement soutenue, le Conseil fédéral les a mises en œuvre dans son message FRI pour les années 2017-2020. La DGES a soutenu étroitement l'Office des affaires extérieures pour sensibiliser la députation vaudoise aux conséquences des hautes écoles des coupes prévues par le Conseil fédéral. Le Parlement a finalement décidé d'augmenter de 395 millions l'enveloppe totale par rapport à la proposition du Conseil fédéral, dont 95 millions pour les hautes écoles cantonales.

Contributions fédérales de base aux universités

Cinq cantons – Bâle-ville, Bâle-campagne, Fribourg, Neuchâtel et Vaud –, ont déposé recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision unilatérale de la Confédération de synchroniser dès 2012 les périodes de subventionnement et de paiement des contributions de base alors que, jusque-là, les versements avaient lieu a posteriori. Le TAF a statué le 10 novembre 2015 sur le recours et reconnaît le droit des cantons à la subvention annuelle ainsi que le fait que le versement de la subvention a toujours eu lieu a posteriori. Suite à la volonté de la Confédération d'opérer la synchronisation dès 2017 dans le cadre de la révision de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (O-LEHE), le Canton de Vaud et les autorités fédérales ont mené en 2016 plusieurs échanges au niveau technique et politique en vue de trouver un moyen permettant aux cantons et à la Confédération de poursuivre leur mode de comptabilisation respectif. Le Canton de Vaud a participé à la formulation d'un alinéa de l'O-LEHE qui donne la garantie aux cantons qu'en cas de cessation de l'allocation de base par la Confédération, si une contribution de base devait s'avérer manquante, la Confédération assurerait son paiement. Cette disposition associée à une reconnaissance financière de la part de la Confédération dans ses comptes donne les assurances nécessaires au Canton pour poursuivre la comptabilisation a posteriori et ne pas créer une lacune financière.

Affaires universitaires

Université de Lausanne (UNIL)

Madame la Prof. Nouria Hernandez est entrée en fonction le 1er août 2016 comme nouvelle rectrice pour la période 2016-2021 et a nommé une nouvelle équipe de direction de l'UNIL.

Lors de sa séance du 11 mai 2016, le Conseil d'Etat a adopté le projet de modification du règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RLUL). Les objectifs visés sont l'actualisation du règlement existant par une mise en conformité avec les principes énoncés dans la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) ainsi que par la précision et la simplification de certains processus décisionnels. Les modifications intègrent également la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE), en cours de déploiement à l'Université. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté le 16 novembre 2016 le règlement sur l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Lausanne (RCM-UL). Basé sur la recommandation du Conseil suisse des hautes écoles relative à l'admission de candidats étrangers aux études de médecine en Suisse du 19 novembre 2015, ce nouveau règlement permet d'assurer la compatibilité avec l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

L'objectif de l'accroissement des effectifs en médecine fixé au niveau fédéral implique la formation de 1300 médecins diplômés par an d'ici à 2025. Dans le cadre du programme spécial pour l'augmentation des capacités de formation en médecine, le projet de l'Université de Lausanne, soutenu par le Conseil d'Etat, a été approuvé. Il prévoit premièrement d'augmenter de 220 à 245 le nombre de places de masters en médecine à l'UNIL d'ici à 2020. Deuxièmement, une passerelle d'une année sera aménagée de sorte à permettre notamment à des étudiants en sciences de la vie de rejoindre le master en médecine. Enfin, une nouvelle orientation «sciences médicales» du bachelor EPFL en sciences de la vie sera ouverte dès la rentrée académique 2017. Environ 20 étudiants issus de cette orientation auront accès à la passerelle de l'UNIL.

La DGES a procédé au suivi du rapport annuel 2015 fourni par la Direction de l'UNIL sur l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique 2012-2017. Le bilan intermédiaire sur les 4 derniers exercices (2012-2015) montre que la majorité des objectifs sont atteints ou en voie de l'être. Ces observations préliminaires ont été intégrées à la réflexion stratégique interne à la DGES qui a été lancée en vue de l'élaboration du plan stratégique 2017-2022.

Hautes écoles vaudoises de type HES

Convention d'objectifs quadriennale pour la HES-SO

La Convention d'objectifs quadriennale pour la période 2017-2020, qui définit les missions des HES et contient en particulier les axes de développement stratégiques majeurs, le portefeuille de produits offerts, les objectifs et leurs indicateurs de mesure, a été approuvée par le Comité gouvernemental le 17 novembre 2016 et est en phase de ratification auprès des cantons partenaires de la HES-SO. Elle devrait être signée le 9 mars 2017. Les mandats de prestations, qui lient les domaines et hautes écoles de la HES-SO au rectorat, sont en cours de signature.

Modèle financier HES-SO

En réponse aux difficultés financières de cantons partenaires de la HES-SO, diverses modifications du modèle financier de la HES-SO ont été envisagées. Le canton de Vaud a très largement contribué à l'élaboration d'un modèle qui assure une stabilité et une forte prévisibilité aux écoles composant la HES-SO tout en limitant l'augmentation des contributions des cantons partenaires.

Loi sur les Hautes Ecoles vaudoises de type HES

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur de manière progressive dès le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions figurant dans l'arrêté. Après l'adoption et l'entrée en vigueur de plusieurs règlements en 2015, la DGES a œuvré en 2016 à la préparation et à l'adoption des directives suivantes :

- Toutes les directives sur les fonds de réserve et d'innovation (FRI) ont été signées.
- Les directives sur les collaborateurs des hautes écoles vaudoises de type HES engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat sont en cours de finalisation. Celle de la HEIG-VD a d'ores et déjà été signée. Ces directives ont pour but, d'une part, de fixer les conditions applicables aux rapports de travail des collaborateurs de recherche ainsi que du personnel administratif et technique engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat. D'autre part, elles définissent les fonctions des collaborateurs de recherche engagés sur des fonds extérieurs à l'Etat.

Haute école pédagogique

Dans le cadre du suivi annuel du plan stratégique 2012-2017 de la Haute école pédagogique (HEP), la DGES a réalisé, avec le Comité de direction de la HEP, un bilan intermédiaire 2012-2015 du degré de mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan stratégique. La majorité des objectifs sont atteints ou en voie de l'être. Ces observations nourriront également les réflexions qui conduiront à l'établissement du plan stratégique 2017-2022 de la HEP.

Le Conseil d'Etat a autorisé le 23 novembre 2016 la mise en consultation d'un projet de révision de la LHEP, qui devrait être soumis au Grand Conseil en 2017. Le projet, outre quelques points de toilettage, porte principalement sur les points suivants:

- Création d'un fonds de réserve et d'innovation alimenté par les excédents réalisés par la HEP Vaud, à l'instar de l'UNIL et des HES vaudoises. Ce fonds est destiné à donner une certaine marge de manœuvre financière à la HEP Vaud, qui a atteint une certaine maturité dans l'exercice de son autonomie;
- Mise en conformité de la LHEP avec la loi sur les subventions (notamment clarification du processus de calcul, d'allocation, de contrôle et de suivi de la subvention cantonale);
- Introduction de dispositions concernant la gestion de la propriété intellectuelle.

Affaires internationales

Depuis 2007, le DFJC, en collaboration avec les swissnex du monde, a mis en place un projet ambitieux et novateur d'échanges internationaux d'étudiant-e-s et de professeur-e-s. En 2016, les Summer Universities auront compté 35 projets, impliquant quelque six cents étudiant-e-s. Dans les nouveautés, nous pouvons mentionner :

- un nouveau partenariat avec la prestigieuse Seoul National University pour les « computer sciences », qui a démarré en janvier 2016;
- un nouvel échange avec le Hong Kong Poly U qui s'est effectué dans le secteur des soins infirmiers;
- un premier échange avec le Japon, qui a par exemple permis de découvrir un enseignement spécifique du Japanese Red Cross College of Nursing de Tokyo, le soin en situation de catastrophe.

Ces nouvelles collaborations sont basées sur la signature en 2016 de trois Memoranda of Understanding (MoU) entre les hautes écoles et la DGES, ce qui assure la pérennité des échanges.

Enfin, la Cheffe du DFJC, Mme Anne-Catherine Lyon, ainsi que la Directrice générale de la DGES, Mme Chantal Ostorero, se sont rendues en Chine et au Brésil. Ces voyages permettent de maintenir de bonnes relations, de discuter des collaborations existantes, d'ouvrir de nouveaux partenariats, et de représenter l'Etat de Vaud dans les domaines de l'éducation et de la culture. En Chine, Mme Lyon a donné une conférence sur le système éducatif du Canton de Vaud et plus spécifiquement sur les HES. La conférence a eu lieu au swissnex China, à la demande et

en présence de membres du Ministère de l'Education de Pékin, particulièrement intéressés par le modèle suisse. Au Brésil, la délégation s'est intéressée à l'innovation sociale.

Projets particuliers

Groupe d'échange stratégique MINT

En réponse au postulat de M. le Député Ph. Martinet « Pour une politique de relève dans le secteur des ingénieurs », le Conseil d'Etat a décidé en 2014 de la création d'un groupe d'échange stratégique visant notamment à maintenir une veille sur la situation de pénurie et sur la relève dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT) et à réaliser un état des lieux de l'offre et des besoins des mesures de promotion des MINT. Le groupe de travail, conduit par la DGES, a débuté ses travaux en 2016 et concrétise le mandat qui lui a été confié.

Innovation

La convention entre l'Etat de Vaud et la plateforme InnoVaud implique un bilan intermédiaire après trois ans d'activité avant de reconduire le financement du Canton jusqu'en 2017. L'association InnoVaud et la Fondation pour l'Innovation Technologique (FIT) ont soumis au SPECo et à la DGES un bilan qui montre que les réalisations d'InnoVaud correspondent aux attentes exprimées lors de sa création. Le bilan a été accepté par le Conseil d'Etat en juin 2016 et le subventionnement pour InnoVaud et la FIT a été reconduit. La démarche d'élaboration de la stratégie d'InnoVaud pour 2018-2022 est lancée.

Par ailleurs, la DGES et la Fondation Inartis ont signé pour 2016 une convention de partenariat visant à soutenir l'implantation de MassChallenge en Suisse. L'objectif est d'encourager et développer l'innovation dans les hautes écoles sises sur territoire vaudois et d'en assurer la promotion et le rayonnement.

Dans les projets particuliers conduits en 2016, la DGES met par ailleurs en avant l'importance et la multiplicité d'objets d'investissements pour les hautes écoles, tant pour l'UNIL, que pour la HEP et les HES. On souligne également la participation de la DGES dans deux importants projets de construction de logements pour étudiants. Par ailleurs, elle assure la présidence du Comité de pilotage des constructions universitaires, ainsi que celle du Comité de pilotage des projets d'investissement de la HEIG-VD.

Projets UNIL

Extension du bâtiment l'Unithèque

Depuis la construction de l'Unithèque il y a 30 ans, le nombre d'étudiant-e-s a plus que doublé (de 6'000 à plus de 14'000 en 2014) et le manque d'espaces disponibles est devenu critique, notamment à la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne (BCUL) à Dorigny et au restaurant universitaire. Le projet d'extension permettra d'accompagner cette croissance démographique et de mettre en conformité le bâtiment existant avec les normes de sécurité actuelles.

L'EMPD crédit d'étude pour un montant de CHF 7.24 mios a été adopté par le Grand Conseil le 28 mai 2015. Dans un premier temps, ce crédit a permis de financer le concours d'architecture dont le projet lauréat a été annoncé au public le 27 novembre 2015 (projet « Abaka »). Dans un deuxième temps, ce crédit permettra de financer les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux.

Sciences de la vie

Afin de consolider leur position d'excellence, reconnue au plan international, dans le domaine des sciences de la vie, l'UNIL et le CHUV ont identifié quatre thématiques prioritaires à développer conjointement d'ici la fin de la décennie : les neurosciences, la recherche sur le cancer, l'immunologie et la biologie computationnelle. L'ensemble des besoins en infrastructures pour les sciences de la vie nécessaires à cet effet a été présenté dans un même EMPD « Sciences de la vie ». Parmi les 4 crédits demandés, deux crédits d'études concernent deux bâtiments sur le site de Dorigny :

Amphipôle : il s'agit de la rénovation et réaffectation de ce bâtiment, premier du site inauguré en 1970. Les études menées ont permis de choisir la variante selon laquelle les ailes de l'Amphipôle accueilleront notamment la bioinformatique et la biologie computationnelle ainsi que les sciences criminelles. Le Grand Conseil a adopté l'EMPD Sciences de la vie le 24 novembre 2015, il a ainsi octroyé un crédit d'étude de CHF 6.6 mios pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. Le projet « Propaideutikos » a été choisi comme lauréat du concours sur la rénovation des façades et l'assainissement énergétique. La mise en service du bâtiment est prévue en deux temps : aile ouest en septembre 2019 et aile est en septembre 2022.

Bâtiment sciences de la vie : sa construction permettra d'accueillir les neurosciences fondamentales (actuellement sur la cité hospitalière), les travaux pratiques de biologie et de chimie ainsi que des plateformes techniques. Le Grand Conseil a octroyé le 24 novembre 2015 un crédit d'étude de CHF 12.8 mios dans le cadre de l'EMPD Sciences de la vie, et ce pour financer le concours d'architecture et les études nécessaires jusqu'à l'adjudication des travaux. Le concours d'architecture et d'ingénierie du projet de nouveau bâtiment des Sciences de la vie sur le campus de Dorigny a été lancé en mai 2016. Les résultats seront connus en janvier 2017. La mise en service de ce bâtiment est prévue en deux temps : locaux pour les travaux pratiques (TP) en février 2021 et autres locaux en février 2023.

Auditoires pour la Faculté de Biologie et de Médecine et réhabilitation du bâtiment de l'ancienne

policlinique

En réponse à la pénurie de médecins, et conformément à son plan stratégique 2012-2017, l'Université de Lausanne a augmenté à 220 sa capacité d'accueil en master de médecine humaine dès 2015. Cette croissance, ainsi que les futures augmentations prévues dans le cadre du programme fédéral d'augmentation des capacités de formation en médecine (v. Evénements marquants, Affaires universitaires), nécessitent la construction de deux nouveaux auditoriums de 250 places. Ces infrastructures sont en construction en sous-sol de la cour intérieure de César Roux 19 à Lausanne. Une commission de projet avec la participation du CHUV, du SIPAL de la FBM et de la DGES a été mise sur pied en 2013. Le coût total des travaux est évalué aujourd'hui à CHF 9.75 mios. Les travaux ont débuté en novembre 2014 et la « première pierre » a été inaugurée en mars 2015. La mise en service est prévue pour février 2017, et l'inauguration en mars 2017.

Entretien lourd (2014-2016)

Le 29 avril 2014, le Grand Conseil a voté un crédit de CHF 9.0 mios, dont CHF 7 mios permettant d'assurer le financement des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016 et CHF 2 mios destinés à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le campus de Dorigny. Le coût total des travaux prévus sur Dorigny pour cette période est estimé à CHF 10.66 mios, dont CHF 1.66 mios financés par l'EPFL.

Bâtiment des services de l'UNIL et déviation rue de la Mouline

Le Grand Conseil a adopté le 2 février 2016 un EMPD crédit d'ouvrage comprenant deux décrets : un crédit de CHF 3.76 mios pour la construction du Bâtiment des services de l'UNIL et un crédit de CHF 1.26 mios permettant la déviation de la rue de la Mouline. La mise en service du nouveau bâtiment et de la nouvelle route est prévue pour avril 2017.

Equipement CSU de Dorigny

A sa séance du 11 novembre 2015, le Conseil d'Etat a accordé un crédit d'étude de CHF 400'000 destiné à financer les études nécessaires à la rénovation et à la transformation de plusieurs équipements sportifs du Centre Sportif Universitaire (CSU) sur le site de Dorigny, dans le quartier Lac. Une Commission de projet a été nommée par la même occasion. Ces travaux sont estimés à CHF 6 mios. Un EMPD de demande de crédit d'ouvrage est en élaboration.

Projets HEP

Aula des Cèdres et sanitaires cours 33

De la rentrée 2008 à la rentrée 2014, le nombre d'étudiants de la HEP-VD a pratiquement doublé (de 903 à 1'745). Ce succès indéniable a son revers, dans la mesure où la HEP ne dispose pas d'auditoires de grande capacité permettant d'accueillir des volées de plus en plus nombreuses. Ainsi, la HEP a un besoin urgent de réaménager l'aula des Cèdres pour un usage académique, en le dotant des équipements nécessaires pour que les enseignants puissent avoir recours aux technologies de l'information et de la communication actuelles. Par ailleurs, la rénovation complète des sanitaires du bâtiment principal, dont le besoin avait déjà été identifié en 2001, se révèle maintenant urgente. Deux crédits d'ouvrage de respectivement CHF 7'225'000 et CHF 2'600'000 ont été accordés par le Grand Conseil à sa séance du 13 décembre 2016. La fin des travaux est prévue en septembre 2018.

Projets HES

HEIG-VD

Le bâtiment de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains, fait l'objet actuellement de travaux importants de rénovation des façades et d'assainissement énergétique des installations techniques (EMPD 320 - octobre 2010). Ces travaux, nécessaires compte tenu de l'état de vieillissement du bâtiment, n'apporteront toutefois pas d'améliorations fonctionnelles pour les usagers.

Pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la HEIG-VD, un EMPD crédit d'ouvrage de CHF 2.93 mios a été adopté par le Grand Conseil le 10 mars 2015.

EESP - assainissement énergétique et nouvel auditoire

La Haute école de travail social et de santé - EESP - Lausanne est une fondation reconnue d'utilité publique, inscrite dans le réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). La Fondation de l'EESP est propriétaire de trois bâtiments dont le bâtiment « B », construit en 1972. Pour faire face à la forte demande de personnel qualifié en travail social et en ergothérapie, la Fondation EESP doit agrandir ses locaux.

Lors de sa séance du 1er avril 2014, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à octroyer une garantie d'emprunt de CHF 5.38 mios nécessaire à l'EESP pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments. Une commission de projet a été nommée par le Conseil d'Etat le 28 mai 2014 avec des représentants de l'EESP, du SIPAL et de la DGES. La première phase des travaux, comprenant la création d'un auditoire modulable, d'une cafétéria et de 4 salles de cours au rez-inférieur et les aménagements extérieurs a été inaugurée le 22 novembre 2016.

Campus Santé

Le Grand Conseil a adopté le 11 novembre 2014 un EMPD crédit d'étude, composé de quatre décrets. Ils concernent notamment la construction, sur le site des Côtes de la Bourdonnette, d'un Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et d'un nouveau bâtiment pour HESAV (CHF 4.45 mios pour le C4 ; CHF 9.7 mios pour HESAV). Ce projet vise à répondre à la pénurie avérée de personnel qualifié dans le domaine de la santé et à optimiser les formations qui lui sont relatives. Le lauréat du concours d'architecture Campus Santé a été dévoilé le 26

septembre 2016. La mise en service du bâtiment C4 est prévue pour le début de l'année 2021 et celle de HESAV pour le début de l'année 2022.

Logement pour étudiants

S'agissant de la problématique de logement pour étudiants, la DGES soutient les missions de la Fondation Maison pour Etudiants de Lausanne (FMEL) et met en avant cette institution comme étant un acteur clé dans sa politique pour augmenter le nombre de logements pour étudiants à des loyers accessibles. Deux projets devant permettre de construire de nouveaux logements ont reçu l'aval du Grand Conseil. Un premier projet est celui de la construction de plus de 872 unités (logements pour étudiants) à La Pala près de l'Université de Lausanne. Un premier crédit d'étude a été adopté par ce dernier le 30 septembre 2014 et un crédit d'ouvrage de CHF 8 millions a été octroyé par le Grand conseil le 7 juin 2016 pour la construction d'une passerelle permettant le désenclavement de la parcelle et la mise en œuvre du chantier. La suite du développement du projet se fait à travers l'investisseur institutionnel, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, et sous le pilotage des Retraites populaires. Ce bâtiment accueillera dans un premier temps les athlètes des JOJ 2020.

Un second projet est celui de la construction de 500 logements étudiants sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens. Un EMPD crédit d'étude, d'un montant de CHF 1.05 millions, a été adopté par le Grand Conseil le 11 novembre 2014 dans le cadre du projet de Campus Santé. Il est destiné à financer les études du concours pour les logements et les logements étudiants. La désignation du projet lauréat a été dévoilée le 26 septembre 2016. La mise en service d'un premier lot de logements pour étudiants est prévue en 2022.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)
Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 94 95
Fax: 021 316 94 99

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges@vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges/

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Groupes de prestations

27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service ainsi que des institutions qui y sont rattachés (huit musées cantonaux et Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, financier et comptable, ressources humaines, juridique, informatique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, la DSI, le SJL et le SIPAL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DFJC
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais du subventionnement à la création artistique, à la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel, ainsi qu'à la sensibilisation à la culture et à la médiation culturelle.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Communication / coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions et organisation des Commissions d'experts
- Etablissement de conventions de subventionnement de durée déterminée avec les artistes ou les organismes culturels
- Achat d'œuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des projets et manifestations organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique, etc.)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc.
- Détenteurs de patrimoine culturel mobilier ou immatériel
- Élèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Site et Musée romains d'Avenches, les Musée et Jardins botaniques cantonaux, le Musée de l'Elysée, le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus) et la Cathédrale de Lausanne.

Participation à la gestion culturelle de la Collection cantonale de tapisseries (Fondation Toms Pauli), du Château de Chillon et de la Collection d'estampes du canton et du Fonds Decker (Musée Jenisch).

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la collection Toms-Pauli et des collections cantonales d'estampes
- Suivi des décisions et du déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Archives cantonales
- Personnel du Palais de Rumine
- Population vaudoise
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

27.3 Gestion des institutions patrimoniales cantonales

27.3 Gestion des institutions patrimoniales cantonales

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2.

Les institutions patrimoniales regroupent les huit musées cantonaux : beaux-arts, photographie (Elysée), zoologie, géologie, jardins botaniques, archéologie et histoire, monétaire, site et musée romains d'Avenches, ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne (BCUL).

Les musées cantonaux veillent à préserver, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel mobilier. Ils contribuent également à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La BCUL acquière et recueille, conserve et met à disposition du public des documents tels que manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels, électroniques et numériques.

Descriptif

Musées cantonaux

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation, préparation, restauration et documentation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Valorisation des collections par des expositions permanentes et temporaires, des animations culturelles, des manifestations ou des publications
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international
- Octroi de conseils à des fins de sauvegarde aux propriétaires de biens culturels mobiliers dans le cadre de l'inventaire

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Acquisitions, recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCUL
- Constitution et gestion des collections de documents nécessaires à l'enseignement et à la recherche assurés à l'Université de Lausanne
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque, de la phonothèque, de la section des archives musicales, et des collections spéciales
- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Musées cantonaux

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Propriétaires de biens culturels mobiliers inscrits à l'inventaire cantonal
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois

- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

27.4 Patrimoine mobilier et immatériel

27.4 Patrimoine mobilier et immatériel

Recensement du patrimoine culturel immatériel et mise à l'inventaire du patrimoine mobilier d'importance cantonale en main privée ; suivi de ces patrimoines par le biais de subventions et de conseils, de mesures conservatoires et d'un éventuel droit de préemption.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Communication / collaboration avec les milieux concernés
- Recensement et inscription à l'inventaire des éléments du patrimoine mobilier et immatériel
- Commande d'expertises et d'analyses visant à déterminer la valeur, l'état de conservation et les mesures de restauration de biens culturels mobiliers
- Mise en œuvre de mesures conservatoires et du droit de préemption en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier
- Octroi de subventions et de conseils

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires et possesseurs d'un bien culturel mobilier
- Détenteurs d'éléments du patrimoine culturel immatériel
- Confédération, cantons, communes et associations de communes
- Institutions patrimoniales ou œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immatériel
- Experts du patrimoine

27.5 Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

27.5 Sensibilisation à la culture et médiation culturelle

Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture, ainsi que d'actions de médiation culturelle proposées par les institutions culturelles ou des artistes.

Descriptif

- Mise en œuvre des politiques
- Octroi de subventions et de conseils
- Encouragement d'activités dans le domaine de l'éveil et de la sensibilisation à la culture
- Élaboration de dossiers pédagogiques visant à favoriser l'accès à la culture
- Information sur les actions de médiation culturelle menées pour les scolaires sur l'ensemble du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enseignants et élèves (tous niveaux scolaires)
- Parents et enfants
- Public en général
- Médiateurs et médiatrices culturels des musées cantonaux

Nouvelle cheffe de service

Nicole Minder a repris le poste de cheffe du Service des affaires culturelles, en succédant à Brigitte Waridel qui a fait valoir son droit à la retraite.

Elle a commencé sa carrière professionnelle comme conservatrice auprès du Cabinet cantonal des estampes à Vevey. Dès 2006, elle a repris la fonction de directrice du Château de Prangins et a été nommée au comité de direction du Musée national suisse. En parallèle, depuis 2012, elle est chargée d'enseignement dans le cadre du master en études muséales de l'Université de Neuchâtel.

Nicole Minder est entrée en fonction au 1er avril 2016, engagée par le Conseil d'Etat sur proposition de la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

La Semaine Ecole-Musée : rencontre entre les écoles et les musées

La structure Ecole-Musée a mis en place un nouvel événement favorisant la rencontre entre les écoles et les musées : la [Semaine Ecole-Musée](#).

Du 20 au 29 juin 2016, les classes primaires du canton de Vaud ont été invitées à (re)découvrir les musées autrement, en bénéficiant d'une offre adaptée, développée par les quarante musées partenaires à travers le canton autour de la thématique "Voyage au pays des musées".

Un concours permettait aux élèves d'approfondir la visite au moyen d'une "carte postale" leur permettant d'exprimer leur souvenir le plus marquant ou de partager un coup de coeur. Huit gagnant-e-s ont vu leur carte postale publiée sur une page spéciale du journal 24 Heures du 12 juillet 2016.

Une revue pour mettre en valeur les collections cantonales

Le Service des affaires culturelles a pour mission de s'occuper de trois types de patrimoines : les collections des musées, le patrimoine documentaire de la bibliothèque ainsi que le patrimoine immatériel du canton.

La revue "[Patrimoines. Collections cantonales vaudoises](#)" offre la possibilité aux institutions cantonales de mettre en valeur leur travail de conservation, de documentation et de valorisation de ces patrimoines ainsi que certains pans méconnus de leurs riches collections.

Un premier numéro consacré aux objets et documents reçus et achetés par les institutions vaudoises lors de la vente aux enchères du mobilier du château d'Hauteville a été publié au printemps 2016. La prochaine parution est prévue en 2017.

Un nouveau lieu de résidence pour les artistes vaudois à Berlin

Pour la première fois, l'Etat de Vaud met à disposition une résidence d'artiste de six mois dans un [appartement - atelier à Berlin](#). Un ou une artiste vaudois-e pourra désormais y séjourner durant le second semestre de chaque année. Cet atelier est partagé en alternance avec le canton de Fribourg.

En 2016, c'est la photographe et réalisatrice Léonore Baud qui a été sélectionnée pour un projet qui s'articule autour d'un studio de cinéma mythique de la ville de Berlin : Babelsberg. Ce projet photographique, cohérent avec un séjour à Berlin, met en lumière un lieu peu connu du grand public, mais porteur d'une grande histoire du cinéma allemand.

Sélection suisse en Avignon : projet pilote dans le domaine du théâtre

Conçue et financée conjointement par la CORODIS et Pro Helvetia ainsi que par les villes et les cantons des compagnies sélectionnées, la première [Sélection suisse en Avignon](#) s'est déroulée du 6 au 24 juillet 2016 et son succès a été réjouissant.

Ce projet pilote se déploiera jusqu'en 2018. Chaque année, il offrira à des artistes suisses un temps d'exposition au cœur du plus grand festival de théâtre d'Europe, mais également un accompagnement personnalisé pour faire de cette présence en Avignon le générateur de contacts et de tournées au sein du réseau culturel français et, le cas échéant, européen.

Parmi les quatre compagnies retenues en 2016, deux projets étaient vaudois : "King Kong Théorie" d'Emilie Charriot et "Conférence de choses" de François Gremaud et Pierre Mifsud.

Mise en oeuvre de la loi sur la vie culturelle et la création artistique

Arts de la scène

Entrés en vigueur au mois de mai 2015, la loi sur la vie culturelle et la création artistique et le règlement du Fonds cantonal des arts de la scène consacrent la volonté politique cantonale de soutien aux arts de la scène. Pour affirmer l'ouverture sur les différents domaines des arts de la scène, du théâtre à la danse en passant par les arts performatifs, une nouvelle commission chargée d'examiner et de préavisier les demandes a été constituée d'experts provenant de ces différents champs artistiques.

Le Canton de Vaud a alloué plus de 1.5 million de francs durant la saison 2016-2017 pour la création indépendante et professionnelle dans le domaine des [arts de la scène](#).

Conventions avec des éditeurs vaudois

Pour la première fois, l'État de Vaud et le Service des Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne ont signé des [conventions d'édition](#) portant sur trois ans (2016-2018) avec trois éditeurs : l'Age d'Homme, les Éditions de l'Aire et Plaisir de Lire.

Cette première collaboration en matière de politique du livre a pour but de simplifier le volet administratif du travail des éditeurs, les démarches de recherche de soutien à la publication leur étant épargnées et leur permettant de se concentrer sur leurs activités éditoriales.

Ces conventions, qui font l'objet d'une phase pilote, seront évaluées au bout de deux ans et pourront être renouvelées, voire élargies à d'autres éditeurs en cas de satisfaction. Les autres éditeurs vaudois continuent d'être soutenus financièrement de manière ponctuelle.

RenouVaud

Depuis le 22 août 2016, un nouveau réseau des bibliothèques vaudoises a vu le jour sous le nom de "[Renouvaud, réseau vaudois des bibliothèques](#)". La direction de la Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne (BCUL) est responsable de la gestion stratégique et financière du réseau. La Coordination Renouvaud, intégrée à la BCUL, est responsable de sa gestion bibliothéconomique.

Ce réseau réunit 110 sites de bibliothèques parmi lesquelles les sites de la BCU Lausanne, des bibliothèques patrimoniales ou universitaires, des Hautes Écoles spécialisées ou médicales, d'archives et de musées, ainsi que des bibliothèques communales et scolaires.

Ses objectifs sont le développement d'un ensemble de pratiques bibliothéconomiques communes, la mutualisation d'activités, la mise à disposition d'un système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB), la formation et l'échange d'informations métier.

Renouvaud représente un accès à des millions de ressources documentaires et offre une interconnexion avec les réseaux bibliographiques suisses et étrangers, afin de faciliter l'échange des données à un niveau bien plus large que ne le permettait le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), dont le Canton de Vaud a décidé de se départir en 2014.

Le projet Pôle muséal devient Plateforme10

Nouvelle identité

Après une phase de projet inscrite dans le développement d'un pôle muséal au centre de la Ville de Lausanne, le concept a entrepris sa matérialisation sous l'appellation "[Plateforme10](#)". L'avènement de cette nouvelle identité correspond, sur le plan de la construction, au stade où les anciens bâtiments ont disparu pour ne laisser que la nef historique qui fera partie du hall d'accueil du Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que la plaque tournante qui distribuait les locomotives et qui a servi de base d'inspiration au nouveau logo de Plateforme10.

Première pierre du futur Musée cantonal des Beaux-Arts

La cérémonie de la première pierre du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts s'est déroulée le 6 octobre devant une assistance de quelque 450 personnes, représentants notamment les milieux politiques et culturels, ainsi que de nombreux mécènes et partenaires qui ont directement contribué à son financement. Geste à la fois symbolique et artistique, la "première pierre" a pris la forme d'une boîte contenant, entre autres, 79 objets et œuvres d'artistes vaudois, suisses et étrangers. L'inauguration du musée est prévue en septembre 2019.

Intervention artistique sur les bâtiments de l'Etat

Dans le cadre de l'intervention artistique qui accompagnera la construction des bâtiments de Plateforme10, un appel à candidature a été lancé. Après examen des dossiers, le jury a retenu 21 noms parmi 73 candidats suisses et étrangers, pour imaginer l'intervention artistique qui incarnera Plateforme10 en faisant dialoguer l'art et l'architecture. Le lauréat sera connu au printemps 2017.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service des affaires culturelles (SERAC)
Sources d'informations complémentaires

- pages Internet du SERAC : www.vd.ch/serac
- pages thématiques : www.vd.ch/culture
- portail des musées cantonaux
- site de la Bibliothèque cantonale universitaire - Lausanne
- pages thématiques : [patrimoine vaudois](#)
- adresse mail : [info.serac\(at\)vd.ch](mailto:info.serac@vd.ch)

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Pour appuyer les entités chargées de la mise en œuvre des missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au Service, trois unités offrent des prestations de support interne et d'appui à la direction.

Descriptif

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, du calcul des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité du système de management de la qualité du service, du suivi statistique des prestations et du support méthodologique, en particulier par l'organisation de la formation d'introduction et de la formation continue. Elle est en charge en outre de la communication interne et externe et de la conduite ou de l'appui aux projets dont le service à la charge.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses. Avec l'Unité évaluation et mission spécifiques, elle forme la Cellule des mesures internationales en charge des enlèvements d'enfants internationaux. Elle est responsable en outre des travaux législatifs et des procédures de consultation sous la responsabilité du service, ainsi que de la veille juridique dans les domaines concernés par les missions du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

28.1 Promotion et soutien aux activités de jeunesse

La politique cantonale de [promotion et soutien aux activités de la jeunesse](#) concerne les enfants, les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans révolus. Elle se concrétise notamment par un dispositif cantonal composé de trois organes :

- une [Commission de jeunes](#), composée de 15 à 25 membres âgés de 15 à 18 ans
- une [Chambre consultative de la jeunesse](#), composée de 12 à 15 membres représentant les milieux professionnels intéressés
- un [Comité de préavis d'attribution des aides financières](#) qui préavise l'octroi d'un soutien financier à des projets portés par des jeunes.

Un [délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse](#) s'assure du bon fonctionnement du dispositif cantonal. Il échange également des informations avec les personnes de référence pour les activités de la jeunesse désignées par les communes auxquelles il apporte un soutien sur demande, pour la mise en place d'expériences participatives.

Descriptif

- Identifier et prendre en compte les besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes
- Encourager la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal
- Reconnaître et soutenir les activités de jeunesse extrascolaires
- Soutenir et reconnaître les expériences et la formation liées aux tâches d'encadrement des enfants et des jeunes, sous la forme d'équivalences de stages dans le cursus de la formation professionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Enfants, adolescents et jeunes jusqu'à 25 ans révolus
- Référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse
- Organisations de jeunesse, groupes de jeunes informels et organisations professionnelles apportant un soutien aux activités de la jeunesse
- Centres d'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert

28.2 Prévention en matière socio-éducative

Descriptif

En référence à la [Loi sur la Protection des mineurs](#), la prévention primaire s'adresse à tous les mineurs et à tous les parents du canton.

La prévention secondaire s'adresse aux mineurs et aux parents confrontés à des événements fragilisants ou à des circonstances de vie particulières affectant l'équilibre familial.

Dans le cadre de la prévention primaire et secondaire relevant du domaine socio-éducatif, des soutiens sont offerts aux enfants et adolescents en vue du développement de leurs pleines capacités. Il s'adressent également aux parents, dans le but de renforcer leurs compétences et leur rôle éducatif.

L'Unité de pilotage de la prévention est responsable du subventionnement et du suivi des prestations fournies par des associations et des fondations relevant de la "Politique de prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif".

Elle est également responsable de la conduite de programmes de prévention, notamment concernant le "Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans) - parents" en collaboration avec le Service de la santé publique.

Elle est composée de deux secteurs :

- **Petite enfance et soutien à la parentalité**
- **Jeunesse**

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futurs parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire en matière de soutien à la parentalité
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Organismes, associations et fondations subventionnés offrant des prestations de prévention primaire et secondaire relevant de la politique de prévention en matière socio-éducative du SPJ.

28.3 Protection des mineurs

28.3 Protection des mineurs en danger dans leur développement (intervention socio-éducative)

Descriptif

Les quatre [Offices régionaux de protection des mineurs](#) (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Conseil, soutien, aide socio-éducatif aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)
- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par l'[Unité Evaluation et Missions spécifiques](#) (UEMS). Par ailleurs, cette Unité assure l'exécution des mesures de protection des enfants au plan international, en collaboration avec l'[Unité d'appui juridique](#), constituant avec elle la Cellule des mesures internationales. Enfin, elle joue le rôle de personne de confiance lors des auditions de requérants d'asile mineurs non accompagnés dans le Centre d'enregistrement situé sur sol vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astreintes à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

28.4 Surveillance de l'hébergement hors du milieu familial

28.4 Surveillance de l'hébergement de mineurs hors de leur milieu familial

Avec la création de l'Office pour l'accueil de jour des enfants (OAJE) au 01.09.2012 qui a repris la responsabilité de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil de jour des enfants, le SPJ a conservé la mission d'autorisation et de surveillance des différentes formes d'hébergement de mineurs hors du milieu familial, soit :

- adoption
- accueil familial avec hébergement
- institutions d'éducation spécialisée
- écoles privées avec internat
- camps de vacances d'une durée supérieure à 7 jours

Adoption

Les enquêtes en adoption sont effectuées par un groupe spécialisé, placé sous la responsabilité directe du Chef de service.

Prestations éducatives contractualisées (accueil familial avec hébergement et institutions d'éducation spécialisée)

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que de l'autorisation, du suivi et du soutien aux institutions ou organismes d'éducation spécialisée et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Depuis 2014, en raison d'une modification de la législation fédérale, cette unité a en outre la charge de la surveillance de l'accueil avec hébergement d'enfants dans leur proche parenté.

Écoles privées avec internat

Depuis 2014, à la faveur d'une réorganisation interne, l'UPPEC a repris la surveillance des écoles privées avec internat 

Camps de vacances

Depuis 2014, l'autorisation et la surveillance des camps de vacances sont assurées par le Délégué à l'enfance et à la jeunesse.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil
- Enquêtes sociales en vue d'adoption

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à l'adoption
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions d'éducation spécialisée
- Écoles privées avec internat
- Camps de vacances (de plus de 7 jours)

Audit de la Cour des comptes

Le 2 mars 2016, la Cour des comptes a publié [son rapport n° 34](#) concernant l'audit qu'elle a mené au sein du Service de protection de la jeunesse (ci-après SPJ) sur la thématique : « intervention de protection de mineurs en danger dans leur développement ». Le SPJ est satisfait de constater que la Cour des comptes relève une organisation et un fonctionnement globalement favorables à l'efficacité des interventions de protection, ainsi qu'un pilotage rigoureux de celles-ci dans le respect des exigences légales et réglementaires. Outre ces constatations, la Cour des comptes a émis dix recommandations qui permettront au SPJ de poursuivre l'amélioration de son efficacité.

Système de contrôle interne (SCI)

L'année 2016 constitue la première année de certification du SCI au SPJ, après 3 ans de préparation de la mise en œuvre.

L'environnement de contrôle mis en place fait dorénavant l'objet d'une revue annuelle. Le SCI est régulièrement ajusté en fonction de l'évolution des risques liés à des changements dans les processus financiers du service, comme cela fut le cas suite à l'introduction de l'outil SAP.

Sur les 11 processus financiers du service, 6 ont été testés et 5 sont à tester :

Processus testés : Achat, Décaissements/Fournisseurs, Prestations délivrées/Vente, Encaissements/Débiteurs, Personnel, Trésorerie. Suite aux tests effectués, une série de mesures d'amélioration a été mise en place ou est en cours de réalisation afin de pallier les risques détectés.

Processus à tester : Subventions, Fonds au bilan et hors bilan, Clôture des comptes, Processus budgétaire, Suivi budgétaire.

Dans le cadre des démarches d'optimisation et de simplification de la documentation du SCI, une réflexion est menée en vue de la mise en place d'un outil informatique pour pallier les difficultés rencontrées.

Promotion et soutien aux activités de jeunesse

Statistiques

Le [comité de préavis des aides financières](#) a examiné 40 projets portés par des jeunes. Sur la base du préavis, 24 ont reçu un soutien financier.

Reconnaissance de l'expérience d'encadrement d'activités de jeunesse comme équivalentes à des stages

L'article 30 de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) prévoit que les expériences d'encadrement d'enfants dans les activités de jeunesse extrascolaires –par exemple, en tant que responsable ou moniteur de camps de vacances, ou comme encadrant bénévole d'activités de jeunesse–puissent être reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle, en particulier dans le domaine de la santé et du social.

Dès 2012, sous la conduite du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse, un groupe de travail réunissant des représentants des Directions générales de l'enseignement postobligatoire et de l'enseignement supérieur a examiné les différentes possibilités de mise en application de cet article. S'il s'est avéré difficile de trouver un système de reconnaissance des formations suivies dans le cadre d'activités extrascolaires, il a été possible par contre de reconnaître les expériences d'encadrement comme équivalentes à des stages obligatoires.

Ainsi par exemple depuis la rentrée scolaire 2016, un gymnasien peut faire reconnaître cette expérience en tout ou en partie comme équivalent à un stage obligatoire de fin de première année. De même, un étudiant peut faire reconnaître son expérience en tout ou en partie comme stage d'admission pour la Haute Ecole de travail social, ou comme stage de l'année propédeutique santé (à La Source et à la HESAV).

Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse (PICSAJ)

Depuis 2012, le délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse organise, en collaboration avec le service subventionné Jaiunprojet.ch, une rencontre annuelle ouverte à tous les référents communaux pour le soutien aux activités de la jeunesse. Cette Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse (PICSAJ) a pour objectifs de :

- Créer un espace d'échanges d'information et de partage de bonnes pratiques entre communes ;
- Communiquer les dernières actualités, en particulier du niveau cantonal et fédéral ;
- Présenter des outils utiles au développement d'une politique communale avec et pour les enfants et les jeunes, en invitant de experts

externes cas échéant.

Pour l'édition 2016, les référents communaux (représentants politiques ou collaborateurs de l'administration communale) ont été invités à expérimenter concrètement un Dîner Quizz qui est un outil de discussion et de prévention utilisé sur toute une série de thèmes avec des jeunes. Le 3 novembre 2016, plus de 40 représentants de communes se sont prêtés au jeu et certains envisagent déjà d'organiser cette action pour les jeunes qui résident sur leur territoire.

Prévention en matière socio-éducative

Evaluation de la prestation « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans) – parents de type Maison Verte »

Le canton de Vaud compte 9 lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents, de type Maison Verte (LAEP). Ceux-ci s'inscrivent dans le Programme cantonal de promotion de la santé et de prévention primaire enfants (0-4 ans)-parents développé par le SPJ et le Service de la santé publique. Ces LAEP, inspirés du concept élaboré par Françoise Dolto et son équipe, sont des lieux de rencontre et d'écoute, dont la spécificité est d'accueillir les enfants accompagnés d'un parent ou d'un autre adulte qui en a la responsabilité.

Le SPJ, soutenu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du «Programme national contre la pauvreté », a conduit en 2016 une évaluation de la prestation « Lieux d'accueil enfants (0-5 ans)-parents ». Le mandat d'évaluation a été confié au Bureau d'études BASS SA.

Les résultats de l'évaluation apportent une meilleure connaissance des LAEP et des éléments de réflexion quant aux effets préventifs de ce type particulier d'accueil conjoint enfant-parent. Les LAEP offrent un ensemble de mesures intégrées et complémentaires (d'accessibilité, d'insertion et de mixité sociale, d'encouragement précoce et de soutien à la parentalité) qui sont incontournables en matière de lutte contre les inégalités et fondamentales pour le bon développement de l'enfant.

Un document de synthèse des résultats de la recherche ainsi que le rapport sont disponibles sur ce lien.

Edition 2016 des « Carnets d'adresse Petite Enfance à l'usage des parents » et des professionnels

Une nouvelle édition des Carnets d'adresse Petite enfance à l'usage des parents avec enfants en bas âge et des professionnels est sortie en 2016. Faciliter l'accès aux informations et aux ressources est un axe majeur du « Programme cantonal de promotion de la santé et prévention primaire enfants (0-4 ans) – parents » lancé en 2006 par le DFJC et le DSAS.

Ces carnets recensent de nombreuses informations et près de 1'500 adresses régionales et cantonales utiles pour la vie au quotidien des futurs parents et des familles avec des enfants en bas-âge. Les renseignements sont présentés en fonction des besoins des familles à chaque étape de la vie de leur enfant: grossesse, naissance, enfance de 0 à 4 ans. Ils constituent également une ressource précieuse pour les professionnels de la petite enfance autant qu'une source d'information et d'aide à l'orientation des familles.

Imprimés à 36'000 exemplaires pour le canton de Vaud, les nouveaux carnets sont remis par l'intermédiaire des professionnels en contact direct avec les parents: les médecins gynécologues, les sages-femmes conseillères et les assistantes sociales du Conseil en périnatalité, les sages-femmes indépendantes, les infirmières petite enfance ainsi que les médecins pédiatres. Ils sont déclinés pour chacune des 4 régions du canton de Vaud, gratuits et largement diffusés. Le but est que chaque famille avec un enfant à naître ou un jeune enfant dispose du carnet de sa région.

Les carnets d'adresses sont disponibles en version papier et peuvent être également consultés sur le site de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/ca-petite-enfance

Protection des mineurs

Modification de la Loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004 (LProMin)

Le 1er juillet 2016 sont entrées en vigueur les modifications de la loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004 (LProMin). L'essentiel de ces modifications visent à adapter la LProMin aux exigences du droit fédéral et cantonal, à intégrer à la loi les articles sur les subventions octroyées par le SPJ qui figuraient encore dans le règlement d'application (RLProMin), à introduire une disposition spécifique sur la garantie de l'Etat en relation avec les emprunts des institutions de la Politique socio-éducative cantonale et à procéder aux dernières modifications terminologiques en relation avec le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant.

La révision totale du RLProMin suivra début 2017.

Rencontre avec les premiers Juges de paix

Avec le concours du Secrétariat de l'Ordre judiciaire vaudois a été organisée, en septembre 2016, une rencontre entre le SPJ et les 1ers Juges de paix du canton, laquelle a permis d'échanger autour des pratiques des uns et des autres. Il a été décidé de l'annualiser. De telles rencontres s'organisaient déjà régionalement et d'autres ont déjà lieu avec les Présidents du Tribunal des mineurs ainsi qu'avec les 1ers Présidents des Tribunaux d'arrondissement.

Statistiques

Le nombre de situations suivies par les Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) est à nouveau en augmentation. Ainsi, par rapport à fin 2005, le nombre de mineurs bénéficiaires d'une action socio-éducative a augmenté de 38% (sur la base des chiffres provisoires - l'extraction définitive des données se faisant en avril).

Année	Dossiers suivis dans l'année	Dossiers ouverts dans l'année	Dossiers fermés dans l'année	Différence ouverts-fermés	Total dossiers actifs en fin d'année	Dossiers actifs en fin d'année par ass. soc. référent
2005	4'942	1'271	928	343	4'014	73
2006	5'343	1'330	909	421	4'434	71
2007	5'753	1'324	1'190	134	4'563	75
2008	5'951	1'388	1'291	97	4'660	75
2009	6'107	1'494	1'338	156	4'769	73
2010	6'254	1'527	1'505	22	4'749	70
2011	6'277	1'616	1'551	65	4'726	67
2012	6'390	1'736	1'706	30	4'684	65
2013	6'499	1'865	1'746	119	4'753	66
2014	6'593	1'929	2'006	-77	4'587	61
2015	6'613	2'096	1'861	235	4'752	60
2016	6'812	2'131	2'016	115	4'796	61

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social pour la protection des mineurs référent est fixé par le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2016 est le suivant (chiffres provisoires):

ORPM	Dossiers actifs à fin 2016	Dossiers ouverts en 2016	Dossiers fermés en 2016	Différence ouverts - fermés	Total des dossiers actifs par ass. soc. référent	% Dossiers actifs / population de 0 à 17ans
Ouest	646	383	310	73	55	1.8%
Nord	1'080	541	615	-74	59	3.0%
Centre	2'075	823	665	158	66	5.0%
Est	995	384	426	-42	60	2.9%
Total	4'796	2'131	2'016	115	61	3.2%

En plus des situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a reçu 274 mandats d'évaluation, concernant 391 enfants, dans le cadre de procédures de divorce, de séparation ou de fixation du droit de visites ; cela représente, par rapport à 2005 (83 mandats reçus concernant 147 enfants), une augmentation de 230% de mandats de ce type confiés à l'Unité évaluation et missions spécifiques.

Enfin, l'Unité logistique et finances a assuré le suivi administratif et financier de 337 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles, du Tribunal des mineurs, ou de tutrices ou de tuteurs privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

En matière d'adoption, 64 candidats ont été reçus pour une première prise de contact et une information générale sur l'adoption. Les chargées d'évaluation ont effectué 39 enquêtes en vue d'adoption, suivi 25 enfants avant ou après adoption et ont accompagné 131 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

En matière d'accueil familial avec hébergement, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué 23 évaluations de familles prestataires et 45 évaluations de familles élargies ou connues de l'enfant. Le groupe a accompagné 230 familles prestataires placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou par l'Office des curatelles et tutelles professionnelle et suivi 115 familles élargies.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

Depuis 2015, le Service mène un projet d'envergure pour la définition d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de la Confédération qui, en vertu de l'art. 26 de la loi sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ), peut soutenir les cantons pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

L'élaboration d'une telle politique a pour premier objectif de développer un cadre conceptuel cohérent pour les missions de promotion, prévention, protection et surveillance qui sont confiées au SPJ. Mais il a également pour but de favoriser la coordination horizontale (entre services de l'administration cantonale) ainsi que la collaboration verticale (avec les communes et les organismes subventionnés par le Canton d'une part, et avec la Confédération d'autre part).

En 2016, sur la base des résultats de l'analyse des besoins des enfants et des jeunes du canton, le Service a défini, en collaboration avec les acteurs et les services partenaires, les lignes directrices de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Ces lignes seront soumises au Conseil d'Etat en début 2017.

Simplification et optimisation du système de direction et d'organisation (SDO)

En 2016, la direction du service a décidé de mettre en place un groupe de travail constitué de chefs d'offices et d'unités, d'adjoints-suppléants, d'assistants sociaux et de secrétaires ayant pour mandat d'améliorer le système de direction et d'organisation du service et de faire des propositions d'optimisation tant au niveau de son accessibilité par les collaborateurs qu'au niveau du nombre de documents qui le constitue.

En fin d'année 2016, le groupe de travail a proposé au Conseil de direction une nouvelle arborescence qui permettra de faciliter la lecture ainsi que la recherche de documents par les collaborateurs. Le projet est de regrouper l'ensemble des documents en plusieurs brochures portant chacune sur des missions et processus différents (Ressources humaines, Intervention socio-éducative, etc.).

Le travail de simplification se poursuivra en 2017.

Concept sur l'accueil familial avec hébergement

En 2006, la politique socio-éducative (PSE) inscrit l'accueil familial comme prestation dans le cadre de la protection des mineurs du canton de Vaud. Depuis, le SPJ a mené une réflexion et a souhaité rendre visible cette prestation et la pratique du service en la matière par l'élaboration d'un concept sur l'accueil familial avec hébergement.

Fin 2016, ce concept a été présenté à l'ensemble des collaborateurs du SPJ. Il décrit la vision, les valeurs et les principes clés qui sous-tendent l'accueil familial ainsi que les pratiques en la matière : devenir famille d'accueil (étapes et évaluation sociale), l'accompagnement des prestataires (formation de base et continue, intervenants externes) et les principes de prise en charge des mineurs (besoins spécifiques de l'enfant placé, compétences spécifiques des prestataires d'accueil familial).

Ce concept est le fruit d'un travail de l'équipe UPPEC-Placement familial du SPJ et a bénéficié d'apports de familles d'accueil intéressées à ce sujet.

L'accueil familial est imprégné de valeurs fondamentales, de représentations et de croyances propres à chacun. L'UPPEC-Placement familial a dégagé des valeurs clé qui sous-tendent son action auprès des familles et des enfants ayant besoin de protection soit, le respect, la confiance et l'humilité.

L'UPPEC- Placement familial a dégagé des valeurs clé qui sous-tendent son action auprès des familles et des enfants ayant besoin de protection soit, le respect, la confiance et l'humilité. Il émet des principes de base concernant la prise en charge des enfants accueillis. Ces principes sont axés sur les besoins spécifiques d'un enfant placé et concerne notamment : les soins de base, les méthodes éducatives, la confidentialité, le respect de la sphère privée de l'enfant et de sa famille et la participation à la réhabilitation des compétences parentales.

« Espace Parents-Enfants » au Foyer de Crissier de l'EVAM

En 2014, des professionnels impliqués à différents titres dans la prise en charge des enfants en bas âge requérants d'asile et de leurs mères ont mis sur pied un groupe de travail interinstitutionnel et interdisciplinaire afin de partager leurs préoccupations et les problèmes observés dans leurs pratiques. Une proposition concrète en matière de prévention a été identifiée concernant les possibilités d'amélioration des conditions de vie au foyer EVAM de Crissier : il s'agit de la création d'un espace de prévention et d'encouragement précoce où les parents avec les enfants en âge préscolaire peuvent être accueillis.

Depuis le 1er mai 2016, l'EVAM, en collaboration avec le SPJ, l'association du lieu d'accueil enfants (0-5 ans) – parents de type Maison Verte « Aux Quatre Coins » de Renens et les membres d'un groupe interinstitutionnel d'accompagnement, offre aux enfants en bas-âge, à leurs parents ainsi qu'à tout adulte responsable qui les accompagne, hébergés au Foyer de Crissier, un espace d'accueil parents-enfants (0-6 ans).

L'accueil est assuré 3 demi-journées par semaine par une équipe formée de deux accueillantes professionnelles et deux auxiliaires de santé réfugiées qui ont suivi la formation « Auxiliaires de santé » de l'EVAM.

Ce projet pilote durera deux ans, de mai 2016 à avril 2018, et une évaluation permettra de vérifier l'adéquation entre les objectifs préventifs du projet avec les moyens mis en place pour les atteindre.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Sources d'informations complémentaires

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Tél : 021 316 53 53
Fax: 021 316 53 31

E-mail : info.spj@vd.ch

Site Internet: voir les pages consacrées
au Service de protection de la jeunesse: www.vd.ch/spj
et au thème "Enfance et jeunesse": www.vd.ch/enfance-jeunesse.

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJC, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD

- Associations de parents
- AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJC, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, veuillez consulter la page : www.vd.ch/unite-psps

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Orientation scolaire et professionnelle

Documentation à l'attention des enseignants

L'OCOSP a développé ses collaborations avec les autres services dans le cadre de l'élaboration de documents pour la rentrée 2016. Dans ce cadre, on peut notamment citer la méthodologie AMP pour les enseignants, à la rédaction de laquelle l'OCOSP a contribué avec la DGEO, ainsi que la brochure d'information aux familles sur les gymnases co-écrite par la DGEP et l'OCOSP. Ces deux publications ont ainsi pu être distribuées pour la rentrée scolaire.

Numéro spécial de NUMERUS

En juin 2016, a été publié un hors-série spécial de NUMERUS relatant l'enquête effectuée par Statistique Vaud et l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) à la fin de l'année scolaire 2014-2015 auprès des jeunes de l'enseignement public terminant l'école obligatoire, une filière de transition ou une mesure d'enseignement spécialisé, afin de connaître leurs choix de formation future. On constate que les projets des 10 600 jeunes interrogés dépendent en grande partie de leur formation actuelle mais également de leurs résultats, de leur sexe ou de leur maîtrise du français. Immédiatement à la suite de l'école obligatoire, les études gymnasiales sont privilégiées par un nombre croissant d'élèves. Parallèlement, les jeunes ont recours aux filières de transition et aux passerelles, ce qui a pour conséquence un report dans le temps de l'entrée dans la formation professionnelle. Ce hors-série de NUMERUS est disponible sous le titre de l'orientation des jeunes au terme de la scolarité obligatoire et des filières de transition. Cette enquête, dont la 1ère édition avait paru en 1978, est actuellement quinquennale.

Site orientation.ch

En 2016, le Centre suisse de services - Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a mis en production le nouveau site « orientation.ch » grâce à la contribution très active des collaborateurs de l'OCOSP. Ce site trilingue regroupe pour l'ensemble de la Suisse toutes les informations utiles et pratiques sur les formations et les métiers ainsi que la Bourse des places d'apprentissage. Il est un instrument très important pour l'orientation.

Certification professionnelle des adultes

Le SESA et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ont consolidé l'unité interservice CPA dédiée à la certification professionnelle des adultes. En effet, l'organigramme s'est étoffé et l'unité a organisé une séance mensuelle d'information pour les personnes cherchant à se qualifier. L'admission dans le cursus de qualification a été unifiée quelle que soit la voie de qualification choisie (art 32, VAE, apprentissage). Par ailleurs, on peut relever que de nouvelles offres de procédures de validation des acquis ont été mises en route ou développées en 2017.

Bourses d'études

Traitement des demandes de bourses

L'année académique 2015-2016 aura été la dernière à être traitée sous le cadre de l'ancienne LAEF. Durant cette période l'OCBE a reçu 9092 demandes de bourse (un nouveau record), en augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. L'année civile connaît deux augmentations significatives du nombre de dépôts de demandes, à savoir les mois d'avril à mai pour les renouvellements de bourses déjà en cours et juillet à septembre pour les nouvelles demandes.

Pour l'année académique 2016-2017, ce sont 9'172 demandes de bourses qui ont été déposées au 31 décembre 2016. Cela représente 725 demandes de plus que l'année précédente au même moment. Outre cette augmentation, l'Office a dû faire face à la conjonction de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de l'intégration du régime des bourses d'études dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) et d'une problématique RH exceptionnelle (plusieurs absences de longue durée). Cette situation a provoqué un retard de traitement par rapport aux années précédentes. Face à ces difficultés, pour combler le retard et traiter le plus rapidement possible les demandes prioritaires, le SESA a pris différentes mesures d'urgence telles que verser une avance sur bourse, sur la base d'une décision provisoire, d'un montant équivalent à 60% de la bourse 2015-2016 pour les personnes ayant reçu une bourse supérieure à 4000 francs en 2015-2016 et qui ont fait une demande de renouvellement (près de 1000 personnes concernées) mais aussi affiner les critères de priorisation des dossiers (indépendance financière, charges du logement propre, etc), augmenter significativement l'effectif des collaborateurs de l'Office et enfin intensifier la coordination avec les partenaires des autres prestations sociales, afin d'accélérer les échanges d'informations nécessaires au traitement des demandes.

L'objectif fixé par Mme Lyon, cheffe du DFJC, de traiter les quelque 1400 dossiers prioritaires d'ici mi-décembre a été atteint. 962 d'entre-eux ont fait l'objet d'une décision ou d'une avance, 257 faisaient déjà l'objet d'un accompagnement par une institution tierce et 130 sont traités individuellement en fonction de leur situation financière particulière.

Réclamations et recours

L'OCBE rend actuellement entre 200 et 250 décisions par semaine (octrois, refus, révisions, réponses aux réclamations, décisions de

remboursement) dont la majorité sont sujettes au droit de réclamation ou de recours. Ainsi, en 2016, ce ne sont pas moins de 519 réclamations (171 admises, 213 rejetées, 11 retirées par les requérants et 124 encore en cours) et 24 recours qui ont été traités (5 admis, 10 rejetés, 2 retirés par les requérants et 7 encore en cours).

Extension du programme Forjad aux Mesures d'insertion sociale (MIS)

Dans le cadre de la révision de la LASV, il est prévu d'intégrer au régime des bourses d'études les jeunes adultes sans formation achevée qui sont inscrits dans une mesure de transition et d'insertion sociale. Afin de permettre la réalisation de ce projet, le budget de l'OCBE a été adapté en conséquence et une collaboration spécifique a été développée avec le SPAS et les CSR.

Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire

La reconnaissance croissante de son expertise a permis à l'Unité PSPS de fournir des réponses sur divers objets touchant la santé des élèves, tant dans les médias, que dans les processus parlementaires cantonaux.

Dans le cadre de la mise en place des projets de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, l'Unité PSPS a revisité ses principes et modalités d'octroi d'un subside financier.

Sur le thème des incivilités, du harcèlement et de la violence entre jeunes, des propositions d'actions de prévention pertinentes et efficaces ainsi que de la documentation ont été mises à disposition des directions d'établissement et professionnel-le-s de l'école. De plus, une journée de formation continue – organisée en collaboration avec la HEP – a été dédiée au phénomène du (cyber) harcèlement.

La première lettre d'information de l'Unité PSPS « PSPS-Infos » a été largement diffusée au sein des établissements scolaires et de formation et auprès des enseignant-e-s. Ce nouveau support de communication vise le partage des pratiques et d'expériences en valorisant les projets mis en place dans les écoles du canton de Vaud et les ressources à leur disposition dans ce domaine.

Dans le cadre du projet Soutien aux établissements scolaires lors de suspicion d'abus sexuel ou de maltraitance des élèves (SESAME), plusieurs établissements de la scolarité obligatoire ont pu bénéficier de formations ad hoc et d'une procédure-cadre pour l'orientation de ces situations.

Sur mandat de la Direction Interservices, de nouvelles Recommandations sur la gestion des premiers secours et premiers soins en milieu scolaire ont été établies et mises à disposition des établissements scolaires et de formation ainsi qu'auprès des institutions spécialisées.

Dans le cadre du plan cantonal sur la santé mentale et de la campagne de prévention du suicide de 2016, l'Unité PSPS a soutenu les établissements scolaires dans des actions de prévention ciblées, en particulier au postobligatoire. Par ailleurs, du matériel et des informations sur les différentes ressources vaudoises ont été diffusés au sein des établissements scolaires.

Plusieurs journées de formation continues à l'attention des membres des équipes de PSPS ont été organisées par l'Unité PSPS, par filière. Le 30e anniversaire du réseau des délégué-e-s à la promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire du canton de Vaud a été marqué par la mise en place d'une journée cantonale consacrée aux partages d'expériences dans le domaine de la PSPS.

Le Dossier de santé de l'élève (DSE) – utilisé par les infirmier-e-s scolaires depuis plusieurs années dans le cadre de leur activité – a été réactualisé, en collaboration avec la DSI. La réactualisation de cet outil répond au besoin de garantir la sécurité des données de santé des élèves. Il permettra également de faciliter le suivi facilité de la santé des élèves, de même que la production de statistiques annuelles.

Dans ce contexte d'adaptation des outils « métiers », les processus et documents pour l'intégration des élèves à besoins de santé particuliers ont été revus et simplifiés.

Enfin, dans le volet « Santé & environnement », l'Unité PSPS a contribué à l'évaluation des risques pour la santé en lien avec la présence d'amiante dans des bâtiments scolaires.

Enseignement spécialisé et psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

Tant en ce qui concerne l'Office de l'enseignement spécialisé que l'Office de psychologie scolaire, les événements marquants et les évolutions significatives sont liés à la préparation de la mise en œuvre de la Loi sur la pédagogie spécialisée. Cette démarche est décrite dans la partie du rapport dévolue aux [projets particuliers du SESAF](#).

Loi sur la pédagogie spécialisée

Pour préparer la mise en œuvre de la Loi sur la Pédagogie Spécialisée (LPS) dans le champ de la scolarité obligatoire, un projet pilote a été mis en place avec un panel d'établissements représentatifs, tous issus d'une même région de pédagogie spécialisée. C'est la région Jura-Nord vaudois, Broye-Gros-de-Vaud qui a été retenue au sein de laquelle 9 établissements se sont portés volontaires pour participer à cette phase préparatoire. L'année scolaire 2016-2017 est ainsi mise à profit pour expérimenter les critères d'éligibilité aux mesures ordinaires et renforcées, les processus de mise en œuvre des mesures ordinaires et renforcées, pour travailler sur les collaborations entre les établissements scolaires et la direction régionale de pédagogie spécialisée, rôle assumé, dans cette phase pilote, tant par le responsable régional PPLS que par les inspectrices de l'enseignement spécialisé.

Dès la rentrée scolaire 2016, et parallèlement à la phase pilote, le SESA et la DGEO, associés dans plusieurs groupes de travail, travaillent à repenser le système d'allocation des ressources aux établissements scolaires dans une vision coordonnée pour permettre à ceux-ci de développer leur projet à visée inclusive dans l'objectif d'assurer la scolarisation des élèves à besoins particuliers.

Le fruit du travail des groupes d'experts, le résultat de l'expérimentation et le recensement des bonnes pratiques, effectués auprès des établissements dans l'ensemble des cantons, serviront à préparer la phase de généralisation qui interviendra, en principe, dès la rentrée scolaire 2017.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.vd.ch/ocosp
- Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire : www.vd.ch/unite-psps

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/sesaf